

# UN DESASTREUX INCENDIE HIER SOIR AU PARLEMENT D'OTTAWA

Peu après l'ouverture de la séance du soir le feu a éclaté dans la salle de lecture de la chambre des députés et s'est propagé rapidement du côté du Sénat, détruisant de fond en comble tout l'édifice central.

## LE RECIT DU MAIRE MARTIN

Le maire Martin, de Montréal, fit son récit à la Presse Canadienne peu de temps après son retour au Château Laurier. Il s'échappa sans blessure, mais déplorait la perte de son paletot de fourrure, de son bonnet et de ses autres vêtements.

"Je revenais de la Chambre des députés à ma chambre, qui est près de la bibliothèque", dit le maire Martin, et je venais à peine de passer le seuil de la porte qui donne sur le côté est de la Chambre des Communes, quand j'entendis une explosion. Cette explosion fut-elle causée par une combustion spontanée ou un incendie subit dans les piles de journaux, je n'aurais pu le dire, mais à l'instant des flammes jaillirent du cabinet de lecture et je réalisai qu'il y avait du feu. Ma première pensée fut de me servir de l'extincteur chimique à portée, mais des hommes de police s'efforçaient en ce moment de le mettre en action, et je retournai en courant dans la direction de la Chambre.

"Le député-orateur Rhodes occupait le siège et tout était tranquille dans la Chambre quand je me précipitai contre la porte en criant 'Le feu !... et un gros !... Je retournai dans la direction de ma chambre, mais alors il y avait de la fumée et les flammes commençaient à envahir la chambre. Je criai alors aux députés de sortir, je courus dans la direction de la chambre 16 pour y donner l'alarme là aussi et je me sauvai ensuite en plein air. Je me sauvai sans une égratignure, mais je dûs me rendre au Château sans pardessus. Quelqu'un me mit un chapeau sur la tête comme je sortais de la bâtisse.

"J'arrivai au Château vers 9.15 heures et je lançai immédiatement un ordre à la brigade de Montréal. Je notifiai le chef Tremblay d'envoyer des hommes en aussi grand nombre que possible, faisant ceci par mesure de prudence. Je réalisai alors qu'on pouvait sauver bien peu de chose de la bâtisse, mais je craignais que le feu ne se déclarât ailleurs. Nous vivons en des temps graves, et l'imprévu est arrivé si souvent que je voulais avoir toute la protection possible. Je crois que tous les députés se sont sauvés. Il n'y en avait que cinquante environ dans la Chambre lorsque j'y donnai l'alarme. Les flammes envahissaient les corridors avec une rapidité effrayante, et il ne se passa que quelques secondes avant que la place ne fut remplie par une fumée qui enlevait toute possibilité de voir.

La confusion ne se fit pas bien grande sur l'étage de la Chambre et c'est probablement à cela que les députés ont dû de pouvoir se sauver."

## Le récit de M. W. R. Bradbury

M. W. R. Bradbury, courtier de bourse, de la rue Elgin, rapporte aussi quelques incidents intéressants sur l'incendie.

M. Bradbury stationnait dans le corridor principal de la Chambre

Mesdames Bray et Morin de Québec invitées de Madame Sévigny périrent asphyxiées dans les galeries de la Chambre des Communes

## ON CROIT QUE CE DESASTRE A ETE CAUSE PAR UNE MAIN CRIMINELLE

L'HON. M. BURELL, MINISTRE DE L'AGRICULTURE EST GRAVEMENT BLESSE EN VOULANT SE SAUVER.

M. MICHAEL CLARKE, DEPUTE LIBERAL DE RED DEER, EST AUSSI SERIEUSEMENT BRULE AUX MAINS.

Plusieurs pompiers et hommes de police sont ensevelis par l'écroulement d'un mur, nombre de soldats sont blessés et transportés aux hopitaux

C'EST LE MAIRE MARTIN, QUI EN ARRIVANT A' PARLEMENT, A DECOUVERT L'INCENDIE.

LES POMPIERS DE MONTREAL SONT APPELES POUR PRETER MAIN FORTE A LA BRIGADE D'OTTAWA.

Ottawa, 3. — 9.05 p.m. — Le feu éclate dans la bâtisse centrale du Parlement, à Ottawa. Il paraît très sérieux.

9.26 p.m. — Un incendie dont on ne connaît pas l'origine et qui a éclaté dans le salon de lecture de la bâtisse centrale du Parlement peu de temps après la reprise de la séance, ce soir, obligea les législateurs à se sauver en toute hâte, dans le froid de la nuit, sans chapeaux ni pardessus, par les fenêtres et des échelles.

La fumée très dense qui envahit la bâtisse rendit difficile pour plusieurs d'entre eux la tâche de se trouver une voie de sortie à travers les corridors.

L'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture fut gravement brûlé à la tête et à la figure, et le Dr Michael Clark, député de Red Deer, fut brûlé aux mains.

9.56 p.m. — Le salon de lecture est situé au coin nord-est de la Chambre des Communes. La densité de la fumée a forcé les députés à évacuer immédiatement la Chambre. Une partie du toit du salon de lecture et de la Chambre s'est enfoncée. Une femme sauta du deuxième étage de la bâtisse et se blessa gravement.

Plusieurs autres personnes furent asphyxiées par la fumée et transportées aux hôpitaux. Sir Robert Borden put sortir sain et sauf. Sir Wilfrid Laurier n'était pas présent à la Chambre.

10.35 p.m. — On a sorti des galeries de la Chambre deux cadavres de femmes. Le maire Martin de Montréal, député de Sainte-Marie, a ordonné à la brigade des pompiers de Montréal de se rendre à Ottawa.

## DECLARATION OFFICIELLE DE SIR ROBERT BORDEN

12.08. — Sir Robert Borden annonça la nouvelle suivante, à minuit : "La Chambre des Communes s'assemblera cet après-midi (vendredi) à 3 heures. On déterminera l'endroit aujourd'hui. Les députés peuvent obtenir des renseignements quant à l'endroit de la réunion au bureau du Conseil privé, en tout temps après 11 heures, a.m." Le premier ministre dit que l'endroit de réunion serait ou le théâtre Russell ou les bureaux de la Chambre des Commissaires des Chemins de fer. A la demande qu'on lui fit si la session serait ajournée, le premier ministre répondit que lui et ses collègues n'avaient pas encore étudié cette question.

11.28 p.m. — Le feu qui a éclaté dans le salon de lecture adjacent à la Chambre des Communes, dans la bâtisse centrale du Parlement, et qui se répandit rapidement, n'était pas encore sous contrôle, et il s'étend du côté de la bâtisse où siège le Sénat. On sait qu'il y eut deux pertes de vie pendant qu'une foule de personnes furent asphyxiées par la fumée très dense et d'autres blessées. On ne peut encore estimer l'étendue des dommages.

Les députés de la Chambre des Communes, siégeant dans la Chambre et les autres employés du Parlement ont dû forcer leur passage pour s'échapper. Ceux qui étaient aux étages supérieurs de la bâtisse l'ont échappé belle, et on dut en sortir plusieurs au moyen d'échelles.

L'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, dont le bureau est attenant au salon de lecture, se sauva à travers les flammes et fut grièvement brûlé à la figure et aux mains. Le Dr Michael Clark, député de Red Deer, fut projeté par terre par les jets d'eau mais il put se sauver en s'infligeant de légères contusions.

Sir Robert Borden se sauva sans chapeau ni paletot; Sir Wilfrid Laurier n'était pas présent à la Chambre. Autant qu'il est possible de s'en assurer, à l'heure actuelle, tous les députés sont sains et saufs.

Le maire Martin, de Montréal, donna le premier l'alarme aux députés à la Chambre. Il s'en alla à sa chambre placée près de la bibliothèque lorsqu'il entendit une explosion qui peut, ou non,

## L'HISTOIRE DE L'EDIFICE DETRUIT

Les premières mesures administratives se rattachant à l'érection du massif édifice gothique qui couronne la colline dite, du Parlement ont été soumises en 1859, sous le régime Cartier-Macdonald et pendant que sir Edmund Head était lieutenant-gouverneur. Elles furent adoptées après que la reine Victoria eut décidé que le siège du gouvernement canadien devait être placé de façon permanente à Ottawa. Les plans de MM. Fuller et Jones furent choisis de préférence aux autres et le contrat de l'entreprise accordé à Thomas McGreevy, au coût de \$348,500.

Cette somme ayant été plus tard accrue après avoir été jugée insuffisante.

Les travaux furent commencés le 20 décembre 1859 et la pierre angulaire était posée au mois de septembre de l'année suivante par le prince de Galles d'alors. (Le roi Edouard VII.)

Des fêtes splendides furent données dans la nouvelle capitale à cette occasion.

Ce ne fut que vers 1866 que l'édifice put être occupé pour les fins parlementaires.

L'architecture de style gothique révélait un caractère tout à la fois pittoresque et imposant.

A la vérité, la Chambre des Communes canadiennes, passant pour l'un des plus beaux édifices du genre parmi ceux de toutes les capitales du monde.

La façade de l'édifice parlementaire avait une longueur de 472 pieds et se composait de trois étages. La tour centrale était haute de 160 pieds surmontée d'une couronne et du grand mat.

L'emplacement élevé qu'occupait l'édifice ajoutait encore à la beauté de l'ensemble. Il y a une dizaine d'années, sous le gouvernement Laurier, le pavillon de l'ouest fut notablement agrandi. C'est dans ce pavillon que se trouvait la Chambre des députés tandis que le Sénat occupait une partie de celui de l'Est. La bibliothèque se trouvait au centre de l'édifice par un couloir voûté. Elle était d'ailleurs l'un des endroits les plus intéressants à visiter et elle contenait sur ses rayons et dans ses voûtes des milliers de volumes de toutes espèces dont quelques-uns d'une valeur inestimable.

L'incendie, bien qu'il se fut déclaré dans la salle de lecture contigue à la bibliothèque, s'est cependant propagé dans une direction opposée.

Des centaines de volumes étages au-dessus de la salle de lecture ont été détruits. Le reste de l'édifice était occupé par les divers bureaux y compris ceux de la presse, le restaurant, etc., lesquels ont été, pour la plupart détruits.

La première session qui ait eu lieu dans l'édifice détruit a été celle de 1866, l'année qui a précédé celle de la Confédération. Cette session s'ouvrit le 5 juin, au beau milieu de l'invasion épidémique. Le 1er juillet 1867 on célébra à Ottawa la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

## Sir Lomer Gouin et le code municipal

Le premier ministre fait un exposé clair et précis du nouveau projet qui est soumis à la législature hier après-midi.

LE NOUVEAU CODE COMPORTE L'ELECTION DU MAIRE PAR LE PEUPLE DANS TOUTES LES MUNICIPALITES. — LE DROIT DE VOTE EST ACCORDE AUX CONTRIBUABLES SANS QU'ILS AIENT PAYE LES TAXES.

(Tribune de la presse).

Québec, 3. — Sir Lomer Gouin a fait, cet après-midi, l'exposé du nouveau projet de code municipal, comme il l'avait promis l'autre jour.

Le premier ministre a fait voir les principaux changements qui ont été apportés dans nos dispositions municipales et il a expliqué pourquoi on avait modifié certains articles ou changé quelques autres. Il a été clair et précis, dans ses remarques, mettant bien au point le passage spécial qui a poussé certains journaux à s'élever violemment contre l'adoption du projet de code municipal, tel qu'il est présentement conçu. "Nous sommes prêts à amender ce passage", a déclaré Sir Lomer, "de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté". Le chef de l'opposition, M. Cousineau, et M. Tellier, député de Joliette, ont également parlé sur le projet et fait d'intéressantes déclarations.

## SIR LOMER GOUIN

Le premier ministre présente une motion pour réviser le projet de code municipal au comité général de la Chambre sur le bill No. 19, qui sera étudié comme annexé à ce bill.

Sir Lomer Gouin profite de cette motion pour faire à la Chambre l'exposé qu'il avait promis des principaux principes énoncés par le nouveau code. Il rappelle d'abord qu'il y a six ans, la Chambre a décidé la refonte du code municipal qui était en vigueur dans la province depuis au-delà de 40 ans.

Une commission composée de l'honorable juge Mathieu, président, de l'hon. juge McCorkill et de M. L. J. Gauthier, a étudié l'ancien code dans son ensemble et dans ses détails et a fait à la Chambre un rapport qui fut soumis à un comité conjoint de la législature, par lequel il a été étudié au cours des deux dernières sessions.

L'an dernier, la Chambre a nommé des commissaires pour réviser et corriger le nouveau code et c'est ce projet qui est maintenant soumis à la Chambre.

Le premier ministre déclare que la commission de codification avait proposé des amendements que le comité de la législature a cru devoir modifier et ce comité a fait aussi plusieurs ajouts au rapport soumis par la commission.

Sir Lomer énumère ensuite les principaux changements apportés au code municipal.

L'article 5 du nouveau code défend aux municipalités d'accepter des lettres de change et d'émettre des billets promissaires.

La commission avait recommandé d'obliger toutes les municipalités à faire un budget au commencement de chaque année, mais le comité de la législature n'a pas cru que le temps était venu d'imposer cette tâche aux municipalités et a supprimé cet amendement.

Le projet de la commission détermine l'entretien des chemins, des ponts et des cours d'eau serait désormais à la charge des municipalités. Le comité n'a pas cru devoir forcer les municipalités à se charger de cette obligation, qu'un grand nombre ne pourraient pas remplir. Il a décidé de laisser la municipalisation de ces travaux facultative.

Le nouveau projet détermine que les annexes des municipalités se feront suivant le système en vigueur pour la création et l'établissement des commissions scolaires. Le terme d'office du maire d'une municipalité est réduit à deux ans. L'élection du maire se fera par le peuple.

Le quorum du bureau des délégués est porté de trois à quatre. On enlève au président de ce bureau son droit de prépondérance. Il aura un droit de vote égal à celui des autres membres.

Le nouveau code accorde le droit de vote aux fils de propriétaires, sauf sur les emprunts. A l'avenir, si le chef d'un conseil municipal refuse de signer ou d'approuver un document, il ne sera plus nécessaire de s'adresser aux tribunaux pour le forcer à le faire, le conseil pourra remplacer par une résolution l'assentiment du maire. Le code détermine qu'à une séance spéciale, un conseil municipal ne pourra s'occuper que des questions qui seront stipulées dans l'avis de convocation. Le chef du conseil n'a le droit de vote que lorsqu'il y a égalité des votes.

Le secrétaire-trésorier d'une municipalité est obligé de déposer au bureau d'enregistrement une copie des règlements concernant les chemins et les cours d'eau pour éviter la perte de ces documents qui arrivent souvent et aussi pour faciliter

aux contribuables le moyen de savoir si ces documents existent.

La commission avait proposé la nomination d'un inspecteur municipal dans toutes les municipalités au lieu d'un inspecteur d'arrondissement, mais le comité de la législature a cru devoir laisser la chose facultative, de sorte que les municipalités pourront avoir l'un ou l'autre ou les deux à la fois. Il avait aussi été suggéré par les commissaires la nomination d'inspecteurs généraux pour la surveillance des travaux de voirie, mais le comité a considéré que le temps n'était pas venu de recourir à cette nomination et qu'il valait mieux laisser cette surveillance aux officiers du département de la voirie.

Le nouveau code détermine que le maire et les conseillers d'une municipalité devront savoir lire et écrire couramment. Il accorde le droit de vote aux contribuables sans qu'il leur faille payer leurs taxes. La date des élections municipales est changée. Les élections se feront le troisième mercredi de janvier, au lieu du deuxième lundi. Il y aura une élection chaque année pour trois conseillers. La contestation d'une élection se fera à l'avenir par action ordinaire avec un dépôt de \$100.

Il ne sera plus nécessaire pour les municipalités de publier dans les journaux les avis municipaux. Quant aux règlements, ils devront être précédés d'un avis de motion et ne seront adoptés qu'à une séance subséquente du conseil.

La commission, appuyée en cela par le comité de la législature, a supprimé un certain nombre d'articles de l'ancien code dont les dispositions se retrouvent dans les statuts refondus de la province, ou dans le code criminel. Elle a aussi réuni en un seul chapitre les dispositions relatives aux chemins, aux ponts et aux cours d'eau.

Les commissaires avaient suggéré de faire nommer par le gouvernement pour chaque district des auditeurs chargés de l'examen des comptes des municipalités. Le comité n'a pas maintenu cette disposition qu'il a jugée onéreuse pour certaines municipalités.

Le nouveau code stipule que cette nomination d'auditeurs ne se fera que sur demande de cinq électeurs.

Le projet de la commission recommande l'imposition des biens religieux, conformément aux dispositions de la loi des cités et villes, pour l'entretien des chemins et des cours d'eau et pour l'éclairage.

La commission disait que cet amendement était raisonnable et suggérait alors que le coût des travaux faits par les municipalités fût réparti également entre les propriétaires.

Le projet du code actuel ne recommande l'imposition des biens des fabriques et des autres biens religieux que dans les cas où les chemins seraient municipaux; pour l'éclairage ou pour l'achat d'engins pour la protection contre le feu. Lorsqu'il n'y a pas de municipalisation, l'ancienne loi subsiste.

On s'est alarmé en certains quartiers et on dit que nous allons briser certaines traditions respectables, déclare Sir Lomer Gouin. Je crois qu'on s'est mépris sur la portée de l'amendement. On a demandé si les autorités religieuses avaient été consultées au sujet de cette loi. Je dois dire que les autorités religieuses catholiques, de leur propre mouvement, ont compris l'importance des progrès de la voirie et des progrès généraux et elles nous ont fait sa-

(A suivre à la page 5)

## CHRONIQUE DES SPORTS

## LALONDE PERDRAIT SA PLACE DE GERANT

S'IL NE REUSSIT PAS A METTRE SUR LA GLACE UNE EQUIPE VICTORIEUSE, IL SERA IMPITOYABLEMENT REMPLACÉ COMME GERANT DU CLUB CANADIEN.

Le Canadien a perdu, mercredi, une partie qu'il aurait dû gagner, mais il ne peut attendre à ce qu'il se reprenne samedi soir contre le Toronto. Le capitaine Lalonde, Vézina et Roman ont été extrêmement faibles mercredi et c'est à eux qu'il faut attribuer dans une large mesure la défaite du Bleu Blanc Rouge. Dans la deuxième période, Vézina ne pouvait rien arrêter. Même des coups lancés de loin pénétraient dans ses buts. Lalonde n'était pas dans sa peau. Les Wanderers faisaient des danses et montraient un peu de vitesse. Lalonde n'a plus l'endurance et il n'est plus de force à rivaliser avec des joueurs rapides comme le sont les Wanderers lorsqu'ils jouent contre les Canadiens. Quant à Roman, il a manqué une foule de belles chances de tirer dans le filet.

La direction du Canadien est bien déterminée à voir à ce que ses hommes fassent meilleure figure sur la glace contre le Toronto.

Pour Vézina, l'on sait que ce n'est qu'une faiblesse passagère, et chacun est assuré qu'il sera lui-même samedi et qu'il pourra jouer une partie phénoménale contre le Toronto.

Cependant, il n'en sera pas de même pour les autres, et à moins que

## LES GRANDES BATAILLES DE CE SOIR

Lore et Rivest ont terminé hier le bon entraînement qui leur a donné la forme superbe qui leur permettra de donner ce soir aux fervents de la boxe une "dix rondes" qui les tiendront constamment en éveil. Ce combat est très populaire à Montréal. On s'attend que de forts paris seront engagés sur le résultat final, car ces deux pugilistes comptent de nombreux partisans. Le pugiliste américain Allan que Jack Curley a envoyé débiter à Montréal contre Silas Green est arrivé hier en cette ville. Ceux qui ont suivi son entraînement hier après-midi aux salles du club Canadien se demandent si Green pourra résister longtemps à ce maître du "manly art". La séance de ce soir promet beaucoup et la location a marché bon train depuis quelques jours. C'est dire que les amateurs seront très nombreux ce soir au club Canadien.

## La ligue de l'Est

Les joutes de ce soir.

8 à 9.—Stanley vs L'Aiglon.  
9 à 10.—Champêtre vs Grand-Tronc.  
10 à 11.—All-Longueuil vs Canada.

| POSITIONS     | G. | P. | N. | P. | C. |
|---------------|----|----|----|----|----|
| Canada Cement | 5  | 1  | 0  | 22 | 7  |
| Champêtre     | 4  | 2  | 0  | 11 | 12 |
| L'Aiglon      | 3  | 2  | 1  | 17 | 11 |
| Stanley       | 3  | 2  | 1  | 11 | 11 |
| Grand-Tronc   | 1  | 4  | 1  | 14 | 24 |
| All-Longueuil | 0  | 5  | 1  | 4  | 18 |

## LISTE DES SCORERS

|                        |   |
|------------------------|---|
| O'Grady, Canada Cement | 8 |
| Matte, Canada Cement   | 6 |
| Laurendeau, L'Aiglon   | 6 |
| L. Pollack, Stanley    | 4 |
| Labelle, Champêtre     | 4 |
| Tannahill, Champêtre   | 4 |
| Birs, L'Aiglon         | 4 |
| Degray, Canada Cement  | 4 |
| Eagan, Grand-Tronc     | 4 |
| Shipton, Grand-Tronc   | 3 |
| Roberts, L'Aiglon      | 3 |
| Robbie, Stanley        | 3 |
| Clark, All-Longueuil   | 3 |
| Boon, All-Longueuil    | 2 |
| Foster, Champêtre      | 2 |
| McCarthy, Champêtre    | 2 |
| Sauvé, Grand-Tronc     | 2 |
| Norton, Canada Cement  | 2 |
| Sampson, Stanley       | 2 |
| Sauvé, Champêtre       | 2 |
| McKeown, Grand-Tronc   | 2 |

## C. O. T. C. LAVAL

Il y aura conférence pour tous les membres du C. O. T. C. (Canadian Officers' Training Corps) Bataillon Laval, au manège rue Jeanne Mance vendredi soir le 4 février à 8.00 p.m. Nous comptons sur la présence de tous le monde.

## Le baseball sur la glace

On a tenté de faire du baseball en patins sur les patinoires de New-York.

New-York, 3. — On joue maintenant au baseball en patins dans la ville de New-York. On a fait récemment l'essai de ce nouveau jeu sur la patinoire Van Cortlandt, et le public a paru beaucoup s'intéresser à la chose. M. Morrow, le propriétaire de la patinoire St-Nicholas a décidé d'organiser prochainement une partie entre deux clubs composés des meilleurs patineurs de la ville. Morris Wood, les frères Lamy, etc., ont promis leur concours.

— On dit qu'il est avare.  
— Avare? Il n'achète pas de calendrier de crainte qu'il ne vive pas toute l'année.

## Ayez Votre Propre Maison

La meilleure chance que vous puissiez avoir, \$100 comptant, le reste comme un loyer. Valeurs de \$2,500 à \$6,500. Paiements mensuels de \$15 et plus, intérêt 6 p. 100. Maison complète avec tous rapports aux grands titres. Marchés quotidiens dans les meilleurs districts du Nord du Lac. Tout prêt de Marcel accepté comme paiement partiel.

## Marcel Trust Co.

1100 St-Jacques  
Entrée-Art, près de \$4,000,000

## Hier soir, à Ahuntsic

Le Sault a triomphé des Etudiants. — Une partie nulle entre le Bureau de Poste et Ahuntsic.

Les deux joutes de la ligue Montréal-Nord jouées hier soir à Ahuntsic et qui se sont terminées par des victoires du Sault et par une nulle entre Ahuntsic et le Bureau de Poste ont été suivies par une assistance nombreuse.

Le Sault conserve par cette victoire une chance dans la course au championnat. En vertu des règlements de la ligue les clubs Ahuntsic et Bureau de Poste ont compté chacun un point et Ahuntsic conserve la tête du classement par une partie de gagnée.

Comme il reste encore trois parties à jouer il est difficile de pronostiquer le résultat final.

| Sault                 | Buts      | Etudiants |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Hébert                | Chabot    |           |
| Avoye                 | Gauthier  |           |
| Dépatte               | Véronneau |           |
| Limoges               | Gouin     |           |
| Godou                 | Avants    |           |
| Farney                | Avants    |           |
|                       | Panneton  |           |
| SOMMAIRE              |           |           |
| 1ère période          |           |           |
| Etudiants — Gouin     | 3.00      |           |
| Etudiants — Dufresne  | 3.00      |           |
| Sault — Godou         | 2.00      |           |
| Sault — Limoges       | 2.00      |           |
| Sault — Farney        | 2.00      |           |
| Sault — Farney        | 1.00      |           |
| Etudiants — Véronneau | 1.00      |           |
| Etudiants — Gauthier  | 1.00      |           |
| Sault — Godou         | 1.00      |           |
| Etudiants — Dufresne  | 1.00      |           |
| 2ème période          |           |           |
| Sault — Bender        | 4.00      |           |
| Sault — Godou         | 2.00      |           |
| Sault — O'Flaherty    | 2.00      |           |
| Sault — Bender        | 3.00      |           |

Ahuntsic — St-Aubin Buts Martineau  
Quellon Points Tarant  
Limoges Couverts Gauthier  
Fisher Avants Guéremont  
A. Latendresse Pontbriand  
E. Latendresse Purenne

| SOMMAIRE                                                                                | 1ère période |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Ahuntsic — Fisher                                                                       | 5.00         |
| Ahuntsic — A. Latendresse                                                               | 7.00         |
| Bur. de Poste — Guéremont                                                               | 5.00         |
| Bur. de Poste — Pontbriand                                                              | 1.00         |
| 2ème période                                                                            |              |
| Pas de score.                                                                           |              |
| Arbitre — Ernie Russell.                                                                |              |
| Prochaines parties : jeudi prochain — Etudiants vs Bureau de Poste ; Sault vs Ahuntsic. |              |

## LES SIX MEILLEURS LANCEURS

Ces lanceurs n'ont été que difficilement "attirés" par moi et les autres joueurs, et je crois qu'ils sont aussi forts que n'importe quel autre "twirler" que l'on connaisse. Les dix lanceurs, les meilleurs que la ligue américaine aient eus, sont :

Walter Johnson — Washington.  
"Rube" Waddell — Philadelphie.  
Albert Bender — Philadelphie.  
Eddie Plank — Philadelphie.  
Edward Walsh — Chicago.  
Ray Caldwell — New-York.

Johnson lance de magistrale façon, et il est des plus difficiles de frapper ses courbes. Bender et Plank, ces deux vétérans, furent aussi des maîtres dans la force du bras. Je pourrais nommer d'autres lanceurs de premier ordre, dans l'Amérique, et en trouver encore plusieurs dans la Nationale, mais je suis également d'avis qu'il n'y a pas de meilleurs que le six que ci-haut mentionné.

## Ils veulent s'enrôler

Quatre joueurs de la N. H. A. se sont enrôlés pour aller faire le coup de feu en Europe.

Toronto, 3. — Les remarques faites par le juge Winchester au sujet du résultat de faire enrôler plusieurs joueurs de hockey. Lou Marsh, l'arbitre bien connu qui détient une commission dans le bataillon des Sportsmen, a déclaré que Nick Bawlf, Skene Roman et Skinner partiraient pour la ligne de feu. La demande que le juge Winchester leur a faite de s'enrôler a donc obtenu de très bons résultats. Percy Lesueur s'est enrôlé hier dans un régiment local.

## Sur la bande

Ernie Dubeau devra se rapporter aux Torontois pour courir les risques d'une suspension.

Gordie Roberts se comporte très bien chez les scores de la N. H. A. La ligue Art. Ross a atteint le record des parties nulles. Artie doit voir à tout régler sans offenser personne.

Lepine des Royal Canadiens devra faire apologie pour avoir frappé un juge des buts à Ottawa.

Punch Broadbent est remis de ses blessures et retournera prochainement sur la ligne de feu.

Les projets de Skene Roman a permis à Lou Marsh de se faire sergent recruteur en pleine cour de justice.

Les Canadiens-français s'adonnent plus que jamais au jeu de hockey. Nous nous rappelons les jours où il était difficile de recruter un club complet parmi les notres à Montréal. Les vieux directeurs du National se souviennent que cette marchandise était fort rare il y a dix ans.

Sammy Hebert a trouvé l'unique moyen d'empêcher les joueurs de lancer des bâtons dans les jambes de leurs adversaires. Toute faute majeure du genre devrait être punie en accordant un point au club lésé. A la N.H.A. d'accepter cette suggestion sans tarder.

## Joute entre la M.A.A.A. et le Victoria

Ces deux puissantes équipes qui disputent le championnat au Laval se rencontreront lundi soir à l'Aréna.

La course au championnat de la ligue de la Cité est plus excitante que jamais et ceux qui suivent régulièrement les parties de cette organisation le lundi soir à l'Aréna sont témoins de luttres de toute beauté. Trois clubs, le Laval, le Victoria et le Montréal ont à l'heure actuelle des chances presque égales de remporter le titre tant convoité. Le Laval et le Victoria sont égaux en tête de la ligue avec cinq victoires, une défaite et une partie nulle; ils sont immédiatement suivis du Montréal qui a cinq victoires et deux défaites. Le Laval a cependant un léger avantage sur ses deux rivaux, c'est que les trois adversaires qu'il lui reste à rencontrer, le McGill, le National et les Shamrocks, sont des clubs qu'il a déjà battus et qu'il a de bonnes chances de vaincre de nouveau, tandis que le Montréal et le Victoria doivent jouer à leur tour contre l'autre lundi soir. Cette joute sera la principale attraction de la soirée. Celui des deux clubs qui sera battu perdra pratiquement ses chances de championnat. L'on prévoit que dans les circonstances, la lutte sera chaude et acharnée. La foule qui sera lundi soir à l'Aréna verra là un spectacle sensationnel.

La joute entre le Laval et le McGill, les deux clubs universitaires, sera aussi un spectacle intéressant. Les étudiants anglais jouent une partie très agressive et comme la plus grande rivalité règne entre les deux camps, l'on peut être certain que la joute sera menée à une grande allure. Le Laval devra gagner à tout prix s'il ne veut pas perdre ses chances de se classer bon premier et il devra lutter avec toute l'impétuosité et l'ardeur qu'il lui connaît. Si le Montréal triomphait du Victoria, cela favoriserait légèrement le Laval vu que ce dernier se trouve une demi-partie en avant du Montréal.

La première partie au programme sera la rencontre entre le National et les Shamrocks. L'équipe canadienne française qui a fait une si belle toile cette semaine au redoutable Victoria, devra mettre une brillante victoire à son crédit lundi. Les Dandurand nous promet que son équipe saura se montrer digne de l'association qu'elle représente.

## DANS L'ARENE

New-York. — Mike Gibbons déclare qu'il ne permettra jamais à ses deux fils de devenir boxeurs.  
"Je fais de ce sport parce qu'il me rapporte beaucoup d'argent, et que j'en ai besoin", dit-il. "Je vais voir à ce que mes fils ne soient pas obligés de marcher sur mes traces."  
"Le pugilist est rempli de dangers pour ceux qui deviennent fameux. Il est difficile de rester dans le droit chemin."

Jack Johnson, parlant récemment de son assaut avec Frank Moran, déclarait :  
"Je n'ai jamais vu un homme posséder le grand pouvoir d'endurance. Je suis le plus souvent et avec autant de force que tous les autres hommes à qui j'ai déjà fait face, mais je ne puis l'évoquer par terre. Je m'épuisais littéralement à cogner sur sa personne."

Ale. Goodman, l'entraîneur de Ted "Kid" Lewis, le pugiliste anglais, est un merveilleux homme. En effet, une semaine, son homme se bat à 135 livres, huit jours plus tard à 145 livres, puis il redescend encore à 135. Et Lewis est toujours en parfait état physique. Personne n'a encore réussi à comprendre comment Goodman exécute ce véritable tour de force.

## Aux Courses de Juarez

Juarez, 3. — Voici les résultats des courses d'aujourd'hui.

1ère course, 5 furlongs : 1. R. 103, Corby, 2. 104, 3. 105, 4. 106, 5. 107, 6. 108, 7. 109, 8. 110, 9. 111, 10. 112, 11. 113, 12. 114, 13. 115, 14. 116, 15. 117, 16. 118, 17. 119, 18. 120, 19. 121, 20. 122, 21. 123, 22. 124, 23. 125, 24. 126, 25. 127, 26. 128, 27. 129, 28. 130, 29. 131, 30. 132, 31. 133, 32. 134, 33. 135, 34. 136, 35. 137, 36. 138, 37. 139, 38. 140, 39. 141, 40. 142, 41. 143, 42. 144, 43. 145, 44. 146, 45. 147, 46. 148, 47. 149, 48. 150, 49. 151, 50. 152, 51. 153, 52. 154, 53. 155, 54. 156, 55. 157, 56. 158, 57. 159, 58. 160, 59. 161, 60. 162, 61. 163, 62. 164, 63. 165, 64. 166, 65. 167, 66. 168, 67. 169, 68. 170, 69. 171, 70. 172, 71. 173, 72. 174, 73. 175, 74. 176, 75. 177, 76. 178, 77. 179, 78. 180, 79. 181, 80. 182, 81. 183, 82. 184, 83. 185, 84. 186, 85. 187, 86. 188, 87. 189, 88. 190, 89. 191, 90. 192, 91. 193, 92. 194, 93. 195, 94. 196, 95. 197, 96. 198, 99. 199, 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

2ème course, 6 furlongs : 1. Fair Helen 109, Ambrise 9, 5, 7, 1, 3, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234.

Feuilleton du "CANADA"

## COEUR DE FRANCE

Par RENE D'ANJOU

(Suite) No 215.

— Madame aura de la peine à trouver ici tout ce qu'il lui faut.

— Une simple servante me suffira, je désire la tranquillité.

— Alors, madame n'a qu'à garder la domestique qui est à la cuisine, c'est la fille à Yannie le marin, on peut se fier à elle.

La mère et la fille arpentaient la maison, s'entretenant de la sorte, et Jeanne se trouvait dans son élément.

— Voilà comme je comprends la vie, disait-elle à sa mère, mais les mesquineries de chez nous, j'en ai pardessus les yeux.

Allons, je vais travailler ferme, il faut qu'avant l'hiver ce luxe soit à moi.

XXXV

Michelle avait d'un trait filé à la frontière, sa mère près d'elle était plutôt un embarras qu'une aide, gémillante, fatiguée, en peine de toute chose, ne sachant ni voyager, ni se plier aux exigences des heures, aux changements des repas, elle entravait et dérangeait sans cesse les plans de sa fille.

En outre, avec tout ce qu'il lui fallait, elle amenait un surcroît effrayant de dépenses.

Sa fille lui conseilla plusieurs fois de repartir, l'assurant qu'elle s'en tirerait seule, mais la vieille femme s'entêtait, voulant, disait-elle, réparer sa faute.

Elles restèrent trois jours à Avricourt, suivant anxieusement toutes les arrivées avec la déception constante de voir repartir des trains qui n'avaient amené que des indifférents.

— Allons, je vais à Berlin, résolut Michelle, le troisième soir, mais il faut retourner à Paris.

— Non, à aucun prix, j'y rentrerai avec Louis par la main; mais, ma pauvre enfant, je ne pourrais rester dans une telle anxiété, je te suis.

— Je vous assure, mère, que je serai mieux seule, vous ne savez pas la langue allemande, vous allez être empêchée à chaque pas.

— Nullement, puisque je suis avec toi et ne crois-tu pas, qu'en face de cette Prussienne, la présence de ta mère en imposera.

— Avez-vous assez d'argent? moi je n'ai que juste etc.

— Ne t'inquiète pas. Avec la bague que tu as au doigt, on ferait le tour de France.

— Cette bague est celle que Franz me donna pour mes fiançailles, j'y tenez.

— Tu tiens davantage à ton fils, tu penses. A Berlin comme à Paris, tu trouveras à la changer pour un Vaucluse monnaie.

Elles partirent donc, l'angoisse de la pauvre mère augmentée, avivée à chaque instant des réflexions, suppositions, lamentations de Mme Carlet.

Elle ne savait où pouvait bien se trouver sa belle-soeur, à Berlin ou à Wallerssee? On était à la fin de juin. Kathe devait demeurer à la campagne; d'un autre côté, si, ainsi que l'avait raconté Louis, Fritz avait suivi son idée de se faire mettre au collège, sa tante ne bougerait pas de la ville avant les vacances.

Une grande perplexité envahissait la voyageuse. A la fin, elle se décida pour Wallerssee. Toujours, au temps où vivait le comte, la famille partait le 15 juin pour la campagne.

Sa première parole à la gare fut d'interroger le chef.

— Madame, répondit l'employé stupéfait de la reconnaître, Mlle Nartfeld est à Wallerssee.

Elle n'osa pousser plus loin ses investigations et se rendit, toujours escortée de Mme Carlet, à la petite auberge du village.

— Maintenant, maman, il faut rester ici à m'attendre, je vais essayer de voir Kathe.

— J'irai avec toi.

— Non, croyez-moi, notre entrevue ne sera pas amicale, certes, ni même polie, ce serait vous faire souffrir inutilement.

Tout en grommelant, la grand-mère se décida, mais elle secouait énergiquement la tête. Sa fille n'était jamais su apprécier comme elle put dans une chambre, où elle ne parvint pas à venir à bout de déjeuner, trouvant tout exécrable.

Le cœur battant, pâle, mais résolu, audacieuse, Michelle prit à pied la route de Wallerssee.

Toujours le même aspect des choses, sur la hauteur le château perché comme un nid d'aigle, flanqué de hautes tours à poivrières. Elle franchit la barrière de l'avenue et marcha sous les chênes séculaires, seule, proscrite, se souvenant des heures délicieuses de promenade, faites avec Franz, pendant que les petits couraient autour d'eux. C'était là qu'ils avaient appris à monter à cheval.

Un jardinier ratissait le sable, elle se le reconnut pas.

— Oui, madame.

— Et les enfants?

(à suivre)

## Aux Fumeurs de Cigarettes

Vous qui désirez vous guérir de la funeste passion de la cigarette, habitez-vous à la pipe, en fumant le Héros: un tabac pur, sans ingrédients étrangers, ayant subi, dans une chambre chaude et humide, une fermentation parfaite, qui enlève le goût de vert, l'âcreté et neutralise les propriétés nocives de la nicotine. Le fumeur de cigarettes peut satisfaire sans danger son besoin d'aspérer la fumée. L'expérience en a été faite avec un succès complet. Un petit effort pendant quelques jours et vous serez guéri. Le fumeur de cigarettes invétéré, aux doigts jaunies est mal noté, tandis que la pipe est admise et de plus en plus à la mode. Envoyez un mandat-poste de 75 sous et vous recevrez une livre de Héros.

La St. Jacques Tobacco Packing Co. Ltd., 26-Jacques, Centre Montreal, Que.

## UN DESASTREUX INCENDIE HIER SOIR AU PARLEMENT D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)

avoir été causée par une combustion spontanée dans les piles de journaux. Il s'élança aussitôt vers la Chambre et cria: "Le feu!... Et un gros!..."

Par mesure de précaution, le maire Martin donna ordre au chef des pompiers de Montréal, d'envoyer à Ottawa autant d'hommes et d'appareils dont il se pouvait dispenser.

En dépit de tous les efforts des pompiers, les flammes envahirent rapidement les grands corridors de la bâtisse centrale se frayant un chemin dans la Chambre des Communes dont le toit s'enfonça.

X X X

Les appartements de l'Orateur furent détruits avec toutes les peintures et les meubles de prix qui y étaient contenus.

X X X

Il y avait un certain nombre de personnes dans les galeries de la Chambre qui eurent beaucoup de difficultés à se frayer un chemin dans les escaliers étroits pour se sauver.

Plusieurs soldats aidèrent la foule à faire de leurs habits des respirateurs et à se forcer un passage. Deux soldats souffrant de coupures graves causées par des vitres tombées furent transportés à l'hôpital.

X X X

12.05. — Madame Bray et Madame Morin, de Québec, hôtes de Madame Sévigny, épouse de l'Orateur de la Chambre des Communes, étaient mortes asphyxiées quand les pompiers les amenèrent hors de la bâtisse.

X X X

12.10 a.m. — Le 77e régiment C. E. F. a établi un cordon de troupes autour des terrains du Parlement.

X X X

Les sauvetages les plus pathétiques ont été faits dans cette partie de l'édifice. Plusieurs employés se trouvaient au restaurant au moment de la découverte du feu; mais la fumée était si dense qu'ils ne purent prendre les escaliers. Ils purent toutefois s'enfuir par le coin sud-ouest et se sauver par les fenêtres pour sauter de là quand on les avertit d'attendre qu'on apportait des échelles.

Le général Sam Hughes était parmi la foule à ce moment et aidait courageusement au sauvetage. Il était difficile de garder la foule d'employés, hommes et femmes qui se trouvaient encore à l'intérieur, à soixante pieds de hauteur, et n'ayant à proximité aucune échelle de sauvetage.

X X X

12.11 a.m. — Les pompiers du chef Graham, aidés de soldats du 77e régiment ainsi que des hommes de la police de la ville et du Dominion, amenèrent en toute hâte des échelles. Pendant quelque temps, il sembla que leurs efforts aient été inutiles, car les flammes léchèrent sans arrêt l'espace libre et menacèrent bientôt la chambre dans laquelle les employés infortunés se trouvaient pris comme dans une trappe. Ils gardèrent cependant leur sang-froid, et 15 minutes après, environ, des échelles étaient dressées sur les deux côtés de la chambre et les employés purent se laisser glisser jusqu'en bas. Quelques pompiers restèrent sur place longtemps après avoir sauvé les autres et souffrirent gravement de la fumée. Une ou deux explosions secouèrent l'édifice faisant écrouler des sections du toit, mais le coin demeura intact. Les hommes du chef Graham ont travaillé avec grand effet à cet endroit particulier quoiqu'il ait été nécessaire de les remplacer de temps à autre. Le danger le plus grand qui menaçait les pompiers était peut-être le manque de moyens de sauvetage. Les marches glacées rendaient la tâche plus difficile, et deux ou trois furent jetés à terre en essayant de manier les boyaux.

Des centaines de personnes s'élançèrent vers la colline quand sonna la 2e alarme, et parmi celles-là se trouvaient plusieurs députés. Quelques-uns avaient attaché des mouchoirs autour de leur tête et d'autres avaient relevé le collet de leur paletot pour se protéger les oreilles. Plusieurs avaient reçu des contusions et la plupart s'informaient des amis qu'ils avaient perdus dans la mêlée. Plus tard, les rotondes des divers hôtels étaient bondées de députés et d'amis qui s'inquiétaient fort de ceux qui étaient dans la Chambre des Communes ou au Sénat, lorsque le feu éclata.

L'hon. Robert Rogers perdit son paletot et une foule de députés se trouvèrent dans le même cas.

Le maire Martin regarda l'incendie de sa chambre, au Château, faisant la réflexion qu'en peu de temps la plus grande partie de la bâtisse serait écroulée. Plusieurs semblaient prendre pour admis que le feu désastreux éclata au siège même du Parlement était l'oeuvre d'un incendiaire, et en l'absence de toute confirmation, on écoutait avec grand plaisir les récits du maire Martin, de M. Bradbury et autres.

X X X

12.27 a.m. — Un certain nombre d'hommes de police et de pompiers ont été ensevelis sous l'une des extrémités écroulée de la bâtisse.

X X X

12.28 a.m. — M. Thomas McNutt, député de Salt Coasts, Saskatchewan, et le Dr Cash, député de Yorkton, Sask., ont eu des sauvetages émouvants. Tous deux étaient dans le cabinet de toilette quand le feu prit de grandes proportions, mais ni l'un ni l'autre ne savaient que la bâtisse fut en feu.

"J'étais entré dans le cabinet de toilette depuis à peine 3 minutes, dit M. McNutt, qu'en ouvrant la porte j'aperçus une masse de flammes à l'autre bout du corridor. Le Dr Cash sortit à ce moment. Nous ne pouvions passer à travers cette fumée et ces flammes, et nous cherchâmes ailleurs un moyen de sauvetage. Nous allâmes à la fenêtre la plus proche. N'ayant jamais pensé à ce qu'il y pourrait avoir en bas, nous saisismes des serviettes pour en faire une corde que nous liâmes à un bâton dont on se sert pour ouvrir les fenêtres. Le Dr Cash sortit le premier et se laissa glisser le long de la corde. Il a dû tomber d'une hauteur de 20 pieds. A ce moment, l'un des gardiens, un Canadien-français, nous rejoignit portant une échelle que nous descendîmes et appuyâmes sur la fontaine au dehors. Je pris pied le premier sur l'échelle, après quoi j'appelai le gardien. Il sortit à son tour avec mon aide. Voilà comment nous sommes sortis. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Il y avait six pouces d'eau dans la cour à ce moment".

X X X

1.20 a.m. — Ottawa, 4. — Les bâtisses du Parlement du Canada sont en ruines.

Le feu qui éclata à 9 heures, hier soir, dans le cabinet de lecture de la Chambre des Communes, envahit avec fureur les corridors, sauta jusqu'aux galeries, et en l'espace de 3 minutes remplissait toute cette aile d'une fumée impénétrable, suivie aussitôt par les flammes.

X X X

On sait que deux personnes sont mortes. Ce sont Madame Bray, femme du Dr Bray, de Québec, et Madame Morin, femme du Dr Louis Morin, de Québec, et les hôtes de Mme Sévigny, femme de l'Orateur de la Chambre.

On rapporte que 4 hommes ont été ensevelis sous les ruines, mais la violence du feu empêcha de rechercher les cadavres. Ils furent ensevelis par la chute d'un mur.

Madame Sévigny s'échappa en sautant dans un filet à incendie.

X X X

## L'ORIGINE DU FEU.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

## L'ETENDUE DES DOMMAGES

Ottawa, 4. — 1.06 a.m. — La bâtisse centrale du Parlement est complètement détruite. On ne peut estimer les pertes en argent. La bâtisse était évaluée à \$1,500,000, mais son contenu avait une valeur inestimable. Il n'y a pas d'assurance.

A minuit, les Communes et le Sénat avaient été détruits, et comme la grande horloge martelait les 12 coups de minuit, les flammes se tordaient autour de la tour splendide se traçant un chemin jusqu'à son sommet. La bibliothèque du Parlement, en arrière, sera sauvée, semble-t-il, quoique les soldats en enlèvent les volumes qui ont le plus de valeur pour les transporter au dehors.

## Le récit de M. W. R. Brandbury

(suite de la 1ère page)

des Communes, près du bureau de poste, quand il entendit un grand fracas. Il s'élança à travers le corridor vers l'entrée principale de la Chambre.

"Il me sembla que tout se déclarait dans l'espace d'un instant" dit M. Brandbury. "Je me tenais près du bureau de poste quand j'entendis le fracas. Je me retournai et je vis plusieurs hommes de police et des messagers se hâtant dans la direction du cabinet de lecture. Je pénétrai ensuite dans la chambre 16 où se trouvaient plusieurs députés conservateurs et je criai: "Au feu!"

Avant d'atteindre cette chambre une seconde explosion me fit perdre pied et me jeta à terre. Les députés s'élançèrent aussitôt de la chambre 16 ainsi que de la chambre des délibérations. J'aidai M. David Henderson à sortir. Il ne fut nullement atteint. En moins de quelques minutes, cette section de la bâtisse près du cabinet de lecture n'était plus qu'un amas de flammes. Un message me dit que tous les députés avaient évacué la chambre des Communes."

12.11 a.m. — Le 77e régiment C. E. F. a établi un cordon de troupes autour des terrains du Parlement.

Les sauvetages les plus pathétiques ont été faits dans cette partie de l'édifice. Plusieurs employés se trouvaient au restaurant au moment de la découverte du feu; mais la fumée était si dense qu'ils ne purent prendre les escaliers. Ils purent toutefois s'enfuir par le coin sud-ouest et se sauver par les fenêtres pour sauter de là quand on les avertit d'attendre qu'on apportait des échelles.

Le général Sam Hughes était parmi la foule à ce moment et aidait courageusement au sauvetage. Il était difficile de garder la foule d'employés, hommes et femmes qui se trouvaient encore à l'intérieur, à soixante pieds de hauteur, et n'ayant à proximité aucune échelle de sauvetage.

12.11 a.m. — Les pompiers du chef Graham, aidés de soldats du 77e régiment ainsi que des hommes de la police de la ville et du Dominion, amenèrent en toute hâte des échelles. Pendant quelque temps, il sembla que leurs efforts aient été inutiles, car les flammes léchèrent sans arrêt l'espace libre et menacèrent bientôt la chambre dans laquelle les employés infortunés se trouvaient pris comme dans une trappe. Ils gardèrent cependant leur sang-froid, et 15 minutes après, environ, des échelles étaient dressées sur les deux côtés de la chambre et les employés purent se laisser glisser jusqu'en bas. Quelques pompiers restèrent sur place longtemps après avoir sauvé les autres et souffrirent gravement de la fumée. Une ou deux explosions secouèrent l'édifice faisant écrouler des sections du toit, mais le coin demeura intact. Les hommes du chef Graham ont travaillé avec grand effet à cet endroit particulier quoiqu'il ait été nécessaire de les remplacer de temps à autre. Le danger le plus grand qui menaçait les pompiers était peut-être le manque de moyens de sauvetage. Les marches glacées rendaient la tâche plus difficile, et deux ou trois furent jetés à terre en essayant de manier les boyaux.

Des centaines de personnes s'élançèrent vers la colline quand sonna la 2e alarme, et parmi celles-là se trouvaient plusieurs députés. Quelques-uns avaient attaché des mouchoirs autour de leur tête et d'autres avaient relevé le collet de leur paletot pour se protéger les oreilles. Plusieurs avaient reçu des contusions et la plupart s'informaient des amis qu'ils avaient perdus dans la mêlée. Plus tard, les rotondes des divers hôtels étaient bondées de députés et d'amis qui s'inquiétaient fort de ceux qui étaient dans la Chambre des Communes ou au Sénat, lorsque le feu éclata.

L'hon. Robert Rogers perdit son paletot et une foule de députés se trouvèrent dans le même cas.

Le maire Martin regarda l'incendie de sa chambre, au Château, faisant la réflexion qu'en peu de temps la plus grande partie de la bâtisse serait écroulée. Plusieurs semblaient prendre pour admis que le feu désastreux éclata au siège même du Parlement était l'oeuvre d'un incendiaire, et en l'absence de toute confirmation, on écoutait avec grand plaisir les récits du maire Martin, de M. Bradbury et autres.

12.27 a.m. — Un certain nombre d'hommes de police et de pompiers ont été ensevelis sous l'une des extrémités écroulée de la bâtisse.

12.28 a.m. — M. Thomas McNutt, député de Salt Coasts, Saskatchewan, et le Dr Cash, député de Yorkton, Sask., ont eu des sauvetages émouvants. Tous deux étaient dans le cabinet de toilette quand le feu prit de grandes proportions, mais ni l'un ni l'autre ne savaient que la bâtisse fut en feu.

"J'étais entré dans le cabinet de toilette depuis à peine 3 minutes, dit M. McNutt, qu'en ouvrant la porte j'aperçus une masse de flammes à l'autre bout du corridor. Le Dr Cash sortit à ce moment. Nous ne pouvions passer à travers cette fumée et ces flammes, et nous cherchâmes ailleurs un moyen de sauvetage. Nous allâmes à la fenêtre la plus proche. N'ayant jamais pensé à ce qu'il y pourrait avoir en bas, nous saisismes des serviettes pour en faire une corde que nous liâmes à un bâton dont on se sert pour ouvrir les fenêtres. Le Dr Cash sortit le premier et se laissa glisser le long de la corde. Il a dû tomber d'une hauteur de 20 pieds. A ce moment, l'un des gardiens, un Canadien-français, nous rejoignit portant une échelle que nous descendîmes et appuyâmes sur la fontaine au dehors. Je pris pied le premier sur l'échelle, après quoi j'appelai le gardien. Il sortit à son tour avec mon aide. Voilà comment nous sommes sortis. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Il y avait six pouces d'eau dans la cour à ce moment".

1.20 a.m. — Ottawa, 4. — Les bâtisses du Parlement du Canada sont en ruines.

Le feu qui éclata à 9 heures, hier soir, dans le cabinet de lecture de la Chambre des Communes, envahit avec fureur les corridors, sauta jusqu'aux galeries, et en l'espace de 3 minutes remplissait toute cette aile d'une fumée impénétrable, suivie aussitôt par les flammes.

On sait que deux personnes sont mortes. Ce sont Madame Bray, femme du Dr Bray, de Québec, et Madame Morin, femme du Dr Louis Morin, de Québec, et les hôtes de Mme Sévigny, femme de l'Orateur de la Chambre.

On rapporte que 4 hommes ont été ensevelis sous les ruines, mais la violence du feu empêcha de rechercher les cadavres. Ils furent ensevelis par la chute d'un mur.

Madame Sévigny s'échappa en sautant dans un filet à incendie.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

Un cigare allumé peut avoir été cause de l'incendie quoiqu'il soit défendu de fumer en cet endroit.

L'origine du feu est un mystère. On ne la connaît peut-être jamais. Il y eut hier soir des soupçons relatifs à l'oeuvre d'incendiaires, probablement d'un agent allemand, mais comme la police gardait les deux portes de la salle où a originaire le feu et qu'il y en avait d'autres à l'intérieur, il aurait été difficile pour qui que ce soit de mettre le feu sans être pris.

## Les chemins de fer du Canada

DURANT L'ANNEE 1914, NOS VOIES FERREES ONT TRANSPORTE 47,000,000 DE PASSAGERS. — LES RECETTES ONT ETE DE \$12,149,000. — LA CONSTRUCTION DE L'INTERCOLONIAL.

Ottawa, 3. — Le rapport du département des chemins de fer déposé à la Chambre démontre que l'année dernière tous les chemins de fer ont transporté près de quarante-sept millions de passagers. Huit passagers ont été tués, et 239 ont été blessés. Les dépenses pour les chemins de fer au Canada depuis la confédération ont été de \$648,675,000. Les dépenses sur les canaux durant la même période ont été de cent cinquante millions. Le revenu a été de \$222,132,000. Au cours de l'année dernière le gouvernement a dépensé près de dix millions sur le transcontinental, sur la ligne de la baie Hudson près de cinq millions, sur l'intercolonial \$6,633,000. Les revenus pour tous les chemins de fer ont été de \$12,149,000. L'intercolonial a eu un profit l'an dernier de \$42,965. Les recettes générales ont été de \$11,444,000. On a dépensé sur le pont de Québec la somme de \$8,198,080, sans compter le subside de \$374,000. Les subsides aux chemins de fer pendant l'année dernière ont été de \$5,189,000. Le rapport démontre que, jusqu'ici, on a dépensé pour la construction du transcontinental \$152,800,000. La longueur de la voie construite jusqu'ici est de 2,352 milles.

## LA MUSIQUE DE WAGNER

La "Renaissance" pose la question de savoir si elle sera encore jouée en France après la guerre. — La plupart des réponses sont dans la négative. — "Encore des canons, encore des munitions!"

Paris, 3. — La "Renaissance" a récemment soumis au monde musical et artistique de France la question de savoir si la musique de Wagner devra continuer à se jouer en France après la guerre.

Le "Journal" reçoit de nombreuses réponses, la plupart négatives.

Auguste Rodin, le sculpteur, répond: "Beethoven, oui. Mais Wagner est trop près de notre époque."

Camille Saint-Saëns, le compositeur, dit: "Non, parce que Wagner symbolisera l'Allemagne aux yeux du peuple français, et de plus les beautés de ses œuvres sont un prétexte à accepter ses œuvres inférieures."

Jacques Rouche, directeur du Grand Opéra, croit que la question devrait être posée ainsi: "Combien de temps s'écoulera-t-il après la guerre avant qu'on puisse jouer de Wagner?"

Il croit qu'un jour ou l'autre on exécutera les œuvres du compositeur, car les meilleures parties de ses œuvres sont dédiées à des traducteurs et à des musiciens français et non allemands.

Camille Flammarion, l'astronome, dit qu'il n'aime pas la musique de Wagner et qu'il a vu nombre de personnes s'endormir à son audition, mais il croit qu'elle a un droit égal à celle de Beethoven ou de Mozart.

André Gauthier, ancien directeur de l'Opéra, déclare qu'il ne jouerait pas de Wagner s'il dirigeait l'Opéra, mais il ajoute: "Nous devons attendre et voir lorsque seront calmées les passions de la guerre."



**The Merchants Bank**  
 Etalée en 1864 **of Canada** Bureau Chef—Montréal  
 Capital Payé - - - - - \$7,000,000

206 succursales et agences en Canada, de l'Atlantique au Pacifique.

Département d'épargne dans toutes les succursales.

to Employees of the U. S. (1914).  
Le Rapport de la Commission sur les  
Accidents du Travail (P. O. 1908).  
Parmi les auteurs français, citons  
Sachet, Loubat, Mourral et Berthiot.

**Sir Lomer Gouin**

(Suite de la 1ère Page).

voir qu'elles approuvaient ces dispo-  
sitions et qu'elles étaient prêtes à  
payer leur part des améliorations  
publiques. Tout ce que nous propo-  
sons n'est que pour prévoir les cas  
de municipalisation. Si la loi, telle  
qu'elle est, prête à l'ambiguïté, les  
sommes citées la rendent plus clai-  
re de façon à dissiper tout doute.

Au sujet des emprunts municipaux,

on a transporté dans le nouveau co-  
mité les dispositions de l'acte des cités  
et villes au sujet des fonds d'amor-  
tissement et des autres obligations.  
Le pouvoir d'appointer des conseils de  
comité a été réduit de 20 p.c. à 5  
p.c., et celui des conseils locaux de  
20 à 10 p.c.

Au sujet des évaluations, le nou-  
veau code décerne qu'il faudra pro-  
céder par des commissaires expo-  
sitionnaires ou arbitres au lieu d'éva-  
luateurs. Le droit d'appel à l'école  
de Circuit ou au Conseil de Comté  
est aboli.

Après cet exposé, Sir Homer  
Gouin, parlant du nouveau code dans  
son ensemble, dit qu'il a été très  
bien fait et il a félicité les Com-  
missaires de leur excellent travail.

**M. COUSINEAU**

"Le gouvernement dit M. Cousi-  
neau, a nommé une commission pour  
nous donner un nouveau code muni-  
cipal. Il a nommé, pour faire ce  
travail, une commission ayant à sa  
tête l'hon. juge Mathieu, un homme  
très versé dans les lois municipales  
et possédant une longue expérience  
légale et administrative.

Si l'on étudie le développement de  
notre système municipal on constate  
que jusqu'à 1840, nous n'avions pas  
de système municipal proprement dit.  
Avec l'ordonnance de lord Sydenham,  
notre province a été organisée par  
la création de conseils de districts qui  
sont devenus une certaine hostilité  
chez une partie de la population. Fi-  
nalement, tout comme l'avait fait l'Es-  
tablisement du système scolaire. Mais  
peu à peu on s'est habitué à cette  
nouvelle organisation, qui s'est déve-

lue de la succession de Jean François Jolli-  
Comte a été délaît à la réunion  
amovables des bills privés, ce soit  
L'homme, L'homme était l'avocat de  
Chicoutimi, du C. de Chicoutimi, ar-  
chitecte, de Montréal, M. Raymond  
avocat, M. Geoffrion défendait les  
intérêts du demandeur.

**NOS LIEUX D'AMUSEMENTS**

**LES SOIREEES FRANCAISES**

**Rentrée de Dhavrol dans le g-**  
**néral De Préfond.**

Provocquer le bon rire, celui qui  
bien, qui défont l'esprit sans les daut-  
reux aphrodisiaques de certaines pi-  
ces ultra-moderne, tel est le sujet de  
la comédie de M. de Préfond, le  
dernier et en faire l'occasion d'une pi-  
cette des plus agréables à entendre et  
à voir. En un acte, cette comédie a  
été jouée par les artistes de la troupe  
d'été de M. de Préfond, M. de Préfond  
attent de MM. Mendel et Gordin  
lorsqu'ils arrivent "La Bête Noire".  
En un acte, cette comédie a été  
jouée par les artistes de la troupe  
d'été de M. de Préfond, M. de Préfond  
attent de MM. Mendel et Gordin  
lorsqu'ils arrivent "La Bête Noire".  
En un acte, cette comédie a été  
jouée par les artistes de la troupe  
d'été de M. de Préfond, M. de Préfond  
attent de MM. Mendel et Gordin  
lorsqu'ils arrivent "La Bête Noire".

deux lieux d'amus-  
ments, dans la ville de Chicoutimi.  
Le premier est une belle-mère typique, bienve-  
illante à ses neveux, un peu gênante par  
fois, mais qui a une grande expérience  
de la vie. Le second est un docteur Dorth-  
d'une très fine bonhomie. Madame Le-  
vesque et M. Pellotier dans Cyprine  
préfère ont su rendre ces intéressants  
leurs rôles respectifs.

La pièce de résistance "Antoinette"  
de M. de Préfond, est une œuvre bien établie, bi-  
balance. On y ressent de l'émotion, a-  
vec une certaine dose de sentimentalisme.  
Tout dans un cadre charmant, avec un  
délicat histoire d'amour qui finit par  
un mariage sur un ton où l'on s'at-  
tend à une catastrophe.

La pièce servait de rentrée à M. de

...d'après surtout après la promulgation du code municipal en 1871.

"Toutefois, la création de centres urbains régis par des lois particulières et le mouvement progressif de nos municipalités a fait naître un état de choses où il semble manquer de la coordination et de la méthode. De là, de grandes difficultés et des contestations nombreuses.

"Dans l'esprit du juge Mathieu et des autres membres de la commission de refonte, on a organisé un système pour établir cette coordination, et pour donner un fonctionnement uniforme à l'administration municipale dans la province.

Ainsi la nomination d'un surintendant des travaux municipaux assurerait la mise à exécution des ordonnances municipales dans la province. De même la municipalisation des chemins, préconisée par la commission de refonte, ferait disparaître ce manque d'harmonie dans l'administration des chemins de la province et assurerait une exécution uniforme et progressive de ces travaux.

"Or le gouvernement met de côté ces réformes suggérées par les commissaires et se contente d'apporter des changements du détail à l'ancienne loi.

Le résultat, c'est que l'ancien code disparaît et l'on y substitue un nouveau code qui a pu être tenu d'appréhender et avec lequel tous ceux qui s'intéressent aux choses municipales devront se familiariser, vivre sans réforme véritable pour la province.

Quant aux immunités de certains biens, la réforme suggérée par le gouvernement, tout en énonçant le

mande Diavolo que sa direction artistique est digne d'être qualifiée, mais qu'il se rappelle qu'il fut—disons plutôt qu'il est toujours—une des vedettes de la scène lyrique, en qualité de directeur de Préfont et parfait d'ailleurs, de genre, de tenue, on sent que Diavolo est à l'aise. On a l'impression que l'artiste, à laquelle il se flatte d'avoir appartenu, est sobre, clair, préparant ses effets sans effort et les amenant au point avec une adresse et une maîtrise telles qu'on a l'impression que fait Diavolo dans le rôle de Préfont. Schier, dans le rôle de l'homme de théâtre, est d'une inspiration contenue sous le coup de l'insaisissable accusation qu'il soutient pour sauver sa peau. Le rôle de l'homme de théâtre et le capitaine, est remarquablement jouée par les deux artistes. Elle est digne de l'œuvre de Filion, dans le rôle de Ricard, donne absolument l'idée de l'homme de devoir et d'affaires, mais elle est un peu commune de l'indignation à la fin de la pièce: "Ne comprenant pas ces choses-là", c'est l'artiste, l'artiste l'on veut dans le mariage.

M. Valhubert est intéressant dans un rôle de capitaine, mais son jeu est un peu défectueux, il est un type bien compris et bien rendu.

Madame Kosta vient de remporter un nouveau succès dans "Antoinette Ricard". Elle a su détailler dans le moindre détails les angoisses de celle qui, dans la lutte, se bat avec le destin, son acte et son dialogue éternel, dououreux, fébrile, avec Renaud est digne de la plus belle œuvre de l'art dramatique. Elle pousse lorsque Renaud se sauve en d'un naturel parfait. Madame Demont est remarquable. Son rôle de l'actrice et sa douleur lorsque le capitaine Lydie Robert ne fait que une courte apparition, elle est par là même, l'œuvre d'art.

Disons à ce propos que les acteurs et les actrices de la troupe Diavolo sont d'une parfaite correction, d'une tenue irréprochable. Les jeunes filles sont très appréciées.

Il y avait une fort belle salle hier, et tout indiquait une nouvelle semaine de succès.

♦♦♦♦♦

TRIBUNE LIBRE

principes de saine tactique de certains biens, astréifiés en mêmes biens à l'usage des publics, ponts, éclairage, eau, etc. En réalité ces immunités disparaissent en entier.

**M. TELLIER**

M. Tellier déclare qu'il a fait partie du comité parlementaire chargé de pulvériser la réforme du code municipal. Assidu aux séances d'abord, puis il s'en est plus tard désintéressé en constatant qu'on voulait écarter des réformes essentielles et qui s'imposaient.

La commission était en cela d'accord avec le gouvernement. Les ministres ne craignent d'implémenter des réformes dont ils admettent eux-mêmes l'inutilité de crainte d'indisposer l'électorat. M. Tellier cite, à cet égard, deux exemples.

La municipalisation des travaux publics recommandée par la commission de réforme et que le gouvernement juge bonne puisqu'il accorde des primes aux municipalités qui veulent l'adopter a été écartée. Les chemins de fer, les ponts, les routes, les canaux, les écluses, les ports, les usines sont à Dieu seul; pourtant ils sont utiles à la campagne, même s'ils froissent quelques préjugés.

A la suggestion des ministres, la commission s'aurait une à une les clauses importantes qui ont subi à la dernière séance le sort des saints innocents.

« On ne peut pas, dit l'ancien chef de l'opposition, ce qu'on nous apporte maintenant c'est le vice en face avec des changements de détails qui ne sont pas toujours pour le mieux. Et moi, Tellier regrette le manque de cou-

rage du rédacteur. »

M. Lefrançois, quelques lignes d'explication au sujet de ma communication du 27 janvier, qui m'a valu l'honneur d'une réponse de l'honorable Juge Lafontaine.

Je ne voudrais pour rien au monde que le distingué président de Votre ligne anglaise, qui est un excellent parlementaire, lui certains adjectifs plus ou moins élogiques qui s'étaient glissés sous ma plume, s'adresse des protestations au général.

M. Lafontaine, qui a passé par la fournaise bolshévique, n'est pas un homme qui se laisse facilement impressionner. Je ne fais pas le printemps, et que dans tout groupe de doctrinaires, si mauvais que soit sa cause, il y a toujours un homme d'adjectif, un homme bon, sincère dans leurs illusions, et même et dont l'opinion mérite le respect. C'est pourquoi j'ai écrit à M. Lefrançois que je pensais quand j'ai parlé d'hyperbores.

« Mais que je sais également, c'est qu'au moins nous ici à Québec—comme il s'en trouve peut-être aussi à Montréal—ce sont des faux bonhommes, toujours prêts à se laisser impressionner. Et à se dissimuler derrière les noms respectables qui se sont prêtés à l'organisation de la campagne électorale, et à l'usage des élections, on voit ces bons adjectifs se trémousser, bousiller leurs petites ambitions, et se débattre dans les intrigues de bas étage au point qu'on ne saurait trop crier: Cessez donc d'envoyer les conseils locaux à l'école, et laissez-les se débattre dans leurs vices sérieux, aller tout droit à la source. Vous savez bien qu'il n'est pas au pouvoir, ni dans le gouvernement, ni dans le parlement, de donner la prohibition des liqueurs, cette fameuse prohibition dont vous exploitez le nom.

M. Lafontaine m'apprend qu'on a anticipé mes bons conseils et qu'il se fait en ce moment des conférences d'octobre en haut, mais il ajoute que le mouvement est étouffé par une sorte de complot. Je ne suis pas sûr qu'il ne se complotent? Serait-ce parce que ce sont les Tories qui gouvernent à Ottawa, tandis que les libéraux dirigent la flotte de Saint-Pierre de vingt ans?

[illegible]

Québec, 3. — Le bil. relatif à la Québec, 2 février 1916.

# Le Canada

Montréal, vendredi 4 février 1916.

## Le plaidoyer de M. Patenaude

EST-CE LA GUERRE QUI PEUT EXCUSER LES VOLTES FACE DE 1912 A 1914?

L'honorable M. Patenaude, l'un des derniers récompensés des nationalistes renégats, a été chargé de prononcer devant la chambre des Communes, le plaidoyer que ses complices n'osaient que chuchoter dans les coulisses.

Il a déclaré carrément que c'est la guerre qui leur a ouvert les yeux à tous et réveillé chez eux un loyalisme dont ils ne se rendaient pas compte en 1910-1911.

Mais ce plaidoyer, s'appuyant sur la guerre, est parfaitement nul, puisque la "conversion" de M. Patenaude et de ses amis est antérieure à la guerre de trois bonnes années.

La guerre a été déclarée en août 1914. Or, dès 1911, au lendemain même des élections, toute la meute nationaliste s'est précipitée à la curée: les plus gros et les plus voraces happant les gros morceaux, les autres se contentant de la desserte.

Dès le premier jour, on voyait un Pelletier et un Nantel dérocher des portefeuilles, puis un Coderre ramasser celui que M. Monk avait laissé tomber de dégoût. Deux de ceux-là sont maintenant juges; l'autre est Commissaire des Chemins de fer.

Puis, à leur tour, les Blondin et les Sévigny ont reçu leur salaire; les autres, les Rainville, les Paquet, les Boulay, grignotant — non sans trouver la pitance trop maigre — les miettes du festin, attendent leur tour de prendre place à la table même.

Tous ces gens ont-ils attendu la guerre pour renoncer aux principes pour le soutien desquels ils avaient été élus? Oh non! Il a suffi de leur montrer l'assiette au beurre.

Et lui-même, M. Patenaude, n'a-t-il pas été intronisé, dès le lendemain de la formation du cabinet Borden, distributeur en chef du patronage dans le district de Montréal? N'est-ce pas lui qui a organisé, sous l'œil expert de M. Rogers, l'élection de Châteauguay?

Ils avaient tous promis le rappel de la loi de la marine de 1910; et personne d'entre eux n'a même eu le courage de la proposer; et cette loi figure encore dans nos statuts.

Ils avaient promis de régler à leur façon la question des écoles; et ils ont approuvé sans murmurer le bill du Keewatin.

Ils ont voté comme un seul homme pour l'annexion du Keewatin au Manitoba, sans aucune clause scolaire. Ils ont voté comme un seul homme pour le tribut Borden de \$35,000,000.

Et tout cela c'était bien longtemps avant la guerre!

Comment la guerre, survenue en août 1914, pourrait-elle justifier les trahisons des sessions de 1911, de 1912, de 1913, et de la première session de 1914?

S'ils eussent été sincères, si les belles paroles de M. Patenaude eussent exprimé des sentiments réels et vrais, il n'y avait pour eux qu'une conduite honorable à tenir: confesser publiquement leur erreur et se retirer de la vie publique, remettant au peuple les mandats obtenus, à des conditions qu'ils ne pouvaient plus remplir.

Voilà ce que des gens d'honneur auraient fait. Mais ils ont préféré sacrifier leur honneur pour les honneurs, ce qui est bien différent.

## L'instruction publique

LES PROGRES CONSTATES DANS LE RAPPORT DU SURINTENDANT

Le dépôt devant l'Assemblée législative de Québec du rapport du Surintendant de l'Instruction publique remet en actualité cette question de suprême importance: l'éducation, l'enseignement, l'instruction populaire.

Nous avons eu, souvent, l'occasion d'énumérer sommairement les immenses réformes accomplies par Sir Lomer Gouin dans notre système d'éducation publique depuis qu'il est au pouvoir; ses géniales créations d'écoles professionnelles et techniques, d'écoles normales, ses subventions à l'enseignement supérieur, etc., et nous ne reprendrons pas ici cette énumération.

Nous nous contenterons de signaler les derniers progrès constatés par M. le Surintendant, dans son dernier rapport.

C'est l'affiliation à l'université Laval d'un certain nombre d'institutions d'enseignement secondaire; c'est le progrès rapide de l'enseignement agricole élémentaire dans les écoles primaires rurales, pour répondre aux préoccupations du gouvernement de retenir à la terre ou d'y ramener le plus grand nombre de ceux qui lui appartiennent par droit de naissance.

En 14 ans, dit M. le Surintendant, 61,563 élèves ont reçu à l'école des notions d'agriculture. En 1914-1915, il y avait 710 jardins scolaires attachés à des écoles rurales et cultivés par 8,712 petits jardiniers de plus que l'année précédente. Le nombre total des écoles, collèges, académies, universités, etc., étant de 7,016, il y a donc plus de 10 p.c. de ce nombre où l'agriculture forme partie du programme d'enseignement; et probablement plus de 20 p.c. du nombre des écoles rurales.

La fréquentation scolaire dans les écoles primaires a augmenté; et elle était déjà bien supérieure à la fréquentation moyenne dans la province d'Ontario.

Malgré la rareté et la cherté des fonds on a construit, en 1914-1915, plus d'écoles que l'année précédente.

En 1913-14, les constructions scolaires avaient atteint le chiffre de \$1,117,875. En 1914-1915, elles ont dépassé \$3,000,000. N'est-ce pas un magnifique résultat qui prouve l'intérêt que porte notre population à cette question de l'instruction publique, en même temps que la prospérité de sa situation financière?

M. le Surintendant constate, enfin, que le salaire des instituteurs continue à augmenter progressivement. Le gouvernement de Sir Lomer Gouin donne des primes spéciales aux municipalités qui paient leurs instituteurs au moins \$200 par année. Et ce système a déjà produit d'excellents résultats. Graduellement les salaires de famine disparaissent et sans empiéter sur les droits des pères de famille, par son judicieux système de primes, le gouvernement arrivera à placer la profession de l'enseignement sur la base financière à laquelle elle a droit d'aspirer.

## Souscriptions collectives

Les municipalités rurales de la province ont aussi un devoir à remplir.

Si l'appel du Fonds Patriotique a reçu une réponse si généreuse dans nos villes, de la part des particuliers, comme de la part des municipalités qui, pourtant sont loin d'avoir des fonds superflus, que ne devons-nous pas attendre des cœurs généreux et patriotes de nos campagnes?

Ceux qui ont été éprouvés par la guerre, éprouvés dans leur famille et dans leurs biens, ont souscrit magnifiquement. Il n'est pas permis d'envisager la possibilité que ceux qui n'ont été que peu ou point éprouvés, et dont les biens n'ont fait que s'accroître, souscrivent plus parcimonieusement, en tenant compte, bien entendu, des moyens de chacun.

La ville de Montréal veut souscrire \$200,000 ou \$250,000, mais qu'elle aura trouvé le moyen légal de tirer cette somme d'un trésor déjà en déficit de plus de deux millions. Nos villes suburbaines ont voté des sommes de plusieurs milliers de dollars.

Et il n'est pas de municipalité rurale qui ne puisse, avec la même générosité, souscrire quelques centaines de dollars, ce qui, avec le nombre, constituerait un magnifique total.

Nous avons déjà fait remarquer que toute objection légale pouvait être mise de côté; la Législature étant prête à légaliser, si besoin est, tout ce qui se fera en ce sens.

La souscription collective d'une municipalité, représentant un don de tous ses contribuables, permet à chacun de ses contribuables de considérer cette souscription comme une part de sacrifice personnel, comme un accomplissement solidaire et collectif d'un devoir sacré, du devoir de ceux qui restent envers ceux qui partent; de ceux qui continuent à jour de bien-être au foyer familial, envers ceux qui, abandonnant famille et patrie, vont offrir leur poitrine comme rempart pour la défense de nos libertés.

Chaque municipalité rurale de la province devrait avoir à cœur d'être représentée, au front, par quelqu'un de ses jeunes et vigoureux citoyens; mais aussi de fournir au Fonds Patriotique, pour le soutien des familles de nos volontaires, une somme proportionnée à ses ressources, non moins qu'à sa générosité.

## C'est essentiel

Neuf sur dix des journaux du Dominion, sans distinction de couleur ni de parti, réclament l'enquête sur le comité des obus et les profits excessifs réalisés par les protégés du gouvernement.

Sir Robert Borden ne peut refuser de se rendre à un mouvement d'opinion publique; et les pauvres excuses des Meighen et des Hazen ne sauraient le dégager d'un devoir aussi absolu: celui de faire toute lumière sur les accusations de la plus extrême gravité portées contre le comité.

Un devoir impérieux

Les fonds de la guerre sont sacrés et l'opposition libérale a le devoir impérieux de voir à ce qu'ils ne soient ni gaspillés ni dilapidés au profit du clan d'amis conservateurs.

Ce n'est pas l'esprit de parti, c'est le patriotisme le plus sûr qui inspire et justifie l'attitude énergique du parti libéral à Ottawa.

## Nouvelle preuve

La démission de M. J. R. Fallis, député conservateur à Toronto, mais acheteur de chevaux qui ont fait l'objet d'une partie de l'enquête Davidson, vient confirmer la gravité des révélations faites à l'enquête et la culpabilité des conservateurs qui y ont été mêlés.

Tout fait croire que le parti conservateur a traité de la même façon, qu'il se soit agi d'obus ou de fournitures militaires.

## Participation

Le "Devoir" réaffirme qu'avant le bill de la marine de 1910, les libéraux eux-mêmes étaient contre la participation à la guerre.

Quelle erreur quand l'on songe qu'en 1899, par l'entremise d'un gouvernement libéral, le Canada participait à la guerre sud-africaine.

## Comparaison

Tandis que le parti libéral à Québec consacre ses efforts et les ressources dont il dispose à doter la province d'un système parfaitement moderne de voirie, les conservateurs eux demandent au gouvernement de débours des milliers de dollars et faire de l'inutile copie pour satisfaire la curiosité de M. Sauvé.

Travail progressif d'une part, parcasserie et gaspillage de temps et d'argent de l'autre, — voilà la mentalité des deux partis en présence.

Digne représentant

Certains conservateurs parlent déjà de remplacer M. Cousineau à Québec.

On aurait tort: M. Cousineau représente parfaitement et dans tous ses développements l'esprit rétrograde, et mesquin qui a toujours distingué, dans la province, le parti conservateur.

## Le scandale du foin n'est pas des plus propres

M. Jos. Demers, député de Saint-Jean, fait à son tour d'intéressantes révélations en Chambre.

LA ENCORE, ON EST EN FACE D'UNE DILAPIDATION SYSTÉMATIQUE DU TRÉSOR PUBLIC.

Ottawa, 3. — M. Demers, député d'Iberville, a clos le débat, hier, sur l'adresse, et à 5.20 de l'après-midi, l'adresse était adoptée. Les compliments que l'orateur adresse à l'hon. Charles Marcell reçoivent l'approbation unanime de la chambre.

Il est incontestable que cette pièce d'éloquence a créé une profonde et très sympathique impression. Espérons qu'elle aura son écho chez ceux à qui elle était spécialement adressée. C'est, d'ailleurs, le vœu exprimé par M. Demers, avec les accents d'une sincérité qui est toute à son éloge et ne fait que confirmer la haute réputation de patriotisme et d'intégrité dont jouit le député d'Iberville.

J'ose espérer, dit-il, que son effort d'hier portera des fruits et qu'il sera le signal d'un grand mouvement de la part de tous les Canadiens de bonne volonté, pour essayer d'établir une fois pour toutes en ce pays le règne de la justice, de la concorde et de la paix entre tous les citoyens du Canada.

M. Demers fait ensuite remarquer que, sans partager en bien des points les idées politiques de M. Lamarche, député de Nicolet, il n'en éprouve pas moins une admiration sincère pour l'attitude logique et absolument conséquente, adoptée par ce monsieur, lors de son discours et ces remarques amènent M. Demers à conclure que les membres de la Chambre partageront son opinion, quand il dit, parlant de M. Lamarche, qu'il a du courage, de l'énergie et que chez lui les convictions priment tout, même l'intérêt personnel; qu'il est enfin un honnête homme.

Si M. Lamarche lit ces lignes, il comprendra facilement que son isolement dans le rang du parti conservateur est un titre d'honneur, qu'il ne trahira certainement pas pour les galons flétris de ces anciens collègues.

L'orateur passe ensuite au discours de M. Patenaude, maniant le sarcasme avec une dextérité consommée; il se demande à quel titre ce monsieur a sauté par-dessus la tête de tous les députés conservateurs. "Je vois devant moi un aspirant à cette position de ministre, qui n'a certes pas envie de chanter "Rule Britannia" dans le moment."

M. Demers, après avoir remarqué qu'il était difficile pour le premier ministre de choisir un ministre canadien français pour supporter son gouvernement impérialiste, en vient à la conclusion qu'il a choisi celui qui, étant le moins connu, était le moins compromis.

Et M. Patenaude, redevenu bleu en 1911, puisqu'il devint organisateur de ce parti dès 1911, et non pas redevenu bleu au commencement de la guerre, comme il l'a affirmé hier, M. Patenaude, dis-je, fut l'élu du premier ministre.

Je crois, dit M. Demers, que le premier ministre a simplement déçu ses amis et partisans "qui ne peuvent comprendre cette préférence, convaincus qu'ils sont que les principes politiques du nouveau ministre sont les leurs, que s'ils ont varié, lui aussi, il le fut autant qu'eux, que s'ils ont renié leurs chefs, MM. Monk et Bourassa, lui aussi les a reniés."

Voilà certes une évocation de souvenirs, que ces messieurs doivent considérer être une mercuriale intempestive.

M. Demers est dans le vrai quand il reproche à M. Patenaude d'avoir tenté une aussi piètre justification, quand il eut mieux valu pour le pays faire un aveu pur et simple.

Les circonstances actuelles peuvent expliquer le ralliement de M. Patenaude bien mieux, et lui donner beaucoup plus de plausibilité, que les histoires à dormir debout, les beaux discours de Pierre Loti, et de Henri Lavellan dont il a gratifié la Chambre. Passons à un autre sujet. M. Demers allonge la liste des scandales d'administration qui nous gouvernent, et nous semble se payer le luxe à foison.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La journée d'aujourd'hui fut d'un terme assombrant.

Depuis trois heures, on parle poissamment en Chambre. C'est un avant goût du carême.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

La séance du soir a été brutalement interrompue par un incendie, qui s'est déclaré dans les édifices parlementaires et dont vous service de dépêches vous aura donné les détails.

**DE 500 A 1000 LOGS A VENDRE**

Dans l'île de Montréal — traversée par le tramway — façade sur la rivière des Prairies. — Très bons placements.

TEL. MAIN 7076 J. B. PELOQUIN 68 ST-JACQUES

## CARTES PROFESSIONNELLES

**RUE VILLERAY**

Etablissement de lignes homologues de la rue Villeray (à une largeur de 60 pieds), du Boulevard St-Laurent à l'Avenue Papineau, dans les quartiers Nord-Ouest et St-Denis de la Cité de Montréal.

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseillers et procureurs associés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Québec, dans la Province de Québec, le 23 au mois de février courant, à 10 heures et demi de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que des lignes homologues soient établies sur la rue Villeray (à une largeur de 60 pieds), du Boulevard St-Laurent à l'Avenue Papineau, dans les quartiers Nord-Ouest et St-Denis de la Cité de Montréal, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec la dite requête.

LAURENDEAU, ARCHAMBAULT, DAMPHOUSE, JARRY, BUTLER, ET SAINT-PIERRE, Avocats de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville, Montréal, 4 février 1916. 256-1

**SERO-CLINIC**

SPECIALITE

**VOIES URINAIRES**

279 RUE SHERBROOKE Q.

**606**

Généraliste avarié récemment en France, Paris, France, CANCER, REACTION, SANG pour découvrir le mal invisible. Guérisseur en 1 à 3 traitements des récidives, autres maladies aiguës ou chroniques de l'urinaire, prostate, vessie, Hématurie, etc.

**AVOCATS**

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

AVOCATS, ETC.

No 97 rue St-Jacques.

Victor Geoffrion, C.R. Almé Geoffrion, C.R. Victor Cusson, C.R.

**Avis de Faillite**

Re: J. D. MAILHOT, 553 Orléans.

Avis est par les présentes donné que la cessation volontaire nous a été consentie par le sus-nommé.

Les créanciers devront faire leurs réclamations à notre bureau, dans un délai de trente jours, à partir de la date de la présente, sous peine de perdre tout droit de participation aux dividendes.

CHARTRAND & TURGEON, Cassinaires, Bureaux: 55 rue St-Fr-Xavier, Montréal, 256-1

**Avis de Faillite**

Re: HARRIS HELLER, 441 St-Laurent.

Avis est par les présentes donné que la cessation volontaire nous a été consentie par le sus-nommé.

Les créanciers devront faire leurs réclamations à notre bureau, dans un délai de trente jours, à partir de la date de la présente, sous peine de perdre tout droit de participation aux dividendes.

CHARTRAND & TURGEON, Cassinaires, Bureaux: 55 rue St-Fr-Xavier, Montréal, 256-1

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE**

No. 344. SA MAJESTÉ LE ROI, demandeur, vs. W. FOSTER, défendeur.

Le 10ème jour de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 96, Place George-Étienne Cartier, en la ville de Montréal, devant le Juge de la Cour Supérieure, seigneur, ont comparu les parties, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

Montréal, 3 février 1916. J. E. COUTU, J. C. S.

## AN. CEMENT ETAIT ACTIF

La liste locale manifestait un peu d'hésitation mais les cours étaient fermes.

Les valeurs canadiennes à la Bourse de Montréal ont manifesté un peu d'hésitation hier. Toutefois elles ont suivi l'exemple de la liste de Wall Street et la tendance générale a été vers la hausse. Les valeurs Canada Steamships ont été les plus en vue. Les actions ordinaires montaient de 2 points à 19, tandis que les privilégiées gagnaient 3 points à 76.

Canada Cement était actif mais les changements de prix chez cette valeur n'étaient pas importants. Après être monté à 47, le cours de Canada Cement baissait à 46 3/4. Le groupe des aciéries était tranquille.

Iron faisait 46 au cours de la matinée, mais il régressait ensuite à 45. Steel était fort à 97 1/2, mais il baissait à 96 5/8 avant la fermeture.

Les valeurs Ames-Holden faisaient des gains fractionnaires.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Bel Tel.—1144.  
Can. Pac.—171.  
Can. Steamship Lines.—10 à 18, 7 à 18, 2 à 18, 40 à 18 1/4, 4 à 18, 200 à 18 1/2, 5 à 18 1/2, 10 à 18 1/2, 25 à 18 1/2, 5 à 18 1/2, 100 à 18 1/4, 100 à 18 1/4.

Can. Steamship Lines, voting trust.—180 à 16 1/2, 2 à 17, 30 à 16 1/2, 100 à 17, 10 à 17, 25 à 17, 25 à 17, 15 à 17, 15 à 17.

Cedars Rapids.—50 à 72.  
Detroit.—10 à 70, 10 à 70, 25 à 70, 25 à 70.

Power.—100 à 22 1/2, 100 à 22 1/2, 25 à 22 1/2, 25 à 22 1/2.

Madison.—50 à 10 1/4, 100 à 80, 100 à 80, 100 à 80.

Rich & Ont.—2 à 90, 1 à 90, 1 à 90, 1 à 90.

Shawinigan.—25 à 131 1/4, 25 à 131 1/4, 16 à 131 1/4, 5 à 131 1/4.

Toronto Ry.—2 à 111.  
Ames Holden.—25 à 200, 200 à 22 1/4, 20 à 22 1/4, 50 à 22 1/4, 25 à 22 1/4.

Canada Cement.—75 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 50 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2.

Can. Cottons.—25 à 37.  
Carriage Factories.—25 à 40 1/2.

Dom. Textile.—100 à 31 1/2.  
Lyall Con.—25 à 65, 10 à 65, 10 à 65, 10 à 65.

Laurentide.—25 à 185, 25 à 185, 25 à 185, 25 à 185.

Pemans.—5 à 60.  
Scoti.—25 à 97 1/2, 20 à 97, 20 à 97, 20 à 97.

Smart Woods.—25 à 34 1/4.  
Steel Corp.—25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4.

50 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

10 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

Steel Co. of Can.—25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4.

39 à 12, 5 à 39 1/4, 5 à 39 1/4, 10 à 39 1/4, 10 à 39 1/4.

EMPRUNT DE GUERRE.

Canadien, à l'émission.—\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

## S. P. R. SUGAR TRES FORT

Le marché de Wall Street a repris, hier, sa routine habituelle.

New-York, 3. — Le marché a repris aujourd'hui sa routine. U. S. Steel, Baldwin Locomotive, Crucible Steel et Mexican Petroleum étaient les valeurs en vue. Les chemins de fer amériens variaient de 1 à 2 points. Les huiles, les moteurs et les sucres prenaient de l'avance. Texas Company faisait un gain extrême de 7 1/2 points à 207 1/2, Willys-Overland gagnait 11 1/2 points à 229 1/2, Cuban American Sugar montait de 7 points à 207 et South Porto Rico Sugar était en hausse de 21 points à 167.

U. S. Steel montait de 1 point à la suite de rumeurs d'un gros contrat accordé à cette compagnie par le gouvernement français.

Le marché a été peu actif au cours de l'après-midi, mais les cours se maintenaient solides.

Ventes de la journée: 684,000 actions.

Les obligations étaient fermes.

Total des ventes: \$3,910,000, valeur au pair.

STOCKS DE NEW-YORK

Ces cours sont fournis par la maison Bruneca & Dupuis, Nos 97 et 99, rue St-François-Xavier.

Ames Holden.—25 à 200, 200 à 22 1/4, 20 à 22 1/4, 50 à 22 1/4, 25 à 22 1/4.

Canada Cement.—75 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 50 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2.

Can. Cottons.—25 à 37.  
Carriage Factories.—25 à 40 1/2.

Dom. Textile.—100 à 31 1/2.  
Lyall Con.—25 à 65, 10 à 65, 10 à 65, 10 à 65.

Laurentide.—25 à 185, 25 à 185, 25 à 185, 25 à 185.

Pemans.—5 à 60.  
Scoti.—25 à 97 1/2, 20 à 97, 20 à 97, 20 à 97.

Smart Woods.—25 à 34 1/4.  
Steel Corp.—25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4.

50 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

10 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

Steel Co. of Can.—25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4.

39 à 12, 5 à 39 1/4, 5 à 39 1/4, 10 à 39 1/4, 10 à 39 1/4.

EMPRUNT DE GUERRE.

Canadien, à l'émission.—\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

## AN. STEAMSHIP EN HAUSSE

Le marché était plus actif et les cours étaient en hausse.

Toronto, Ont., 3. — Le marché local aux valeurs mobilières a été actif aujourd'hui et dans la plupart des cas les cours étaient en hausse. Les valeurs Canada Steamship faisaient vedette tant au point de vue de l'activité que de la vigueur et les actions privilégiées montaient de 2 1/2 points à 74 3/4. La hausse de ces valeurs est réputée due aux perspectives d'un bilan très favorable pour le dernier exercice. Consolidated Smelters était également fort; il gagnait plus de 1 point à 13 1/4.

Le groupe des aciéries était ferme, de même que Canada Cement.

Canada Car and Foundry se traitait à 65.

Mackay ordinaire montait à 80 1/4. Pacific Canadian était inactif, mais, à la fermeture, on offrait 171 3/4 pour les actions de cette valeur.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Bel Tel.—1144.  
Can. Pac.—171.  
Can. Steamship Lines.—10 à 18, 7 à 18, 2 à 18, 40 à 18 1/4, 4 à 18, 200 à 18 1/2, 5 à 18 1/2, 10 à 18 1/2, 25 à 18 1/2, 5 à 18 1/2, 100 à 18 1/4, 100 à 18 1/4.

Can. Steamship Lines, voting trust.—180 à 16 1/2, 2 à 17, 30 à 16 1/2, 100 à 17, 10 à 17, 25 à 17, 25 à 17, 15 à 17, 15 à 17.

Cedars Rapids.—50 à 72.  
Detroit.—10 à 70, 10 à 70, 25 à 70, 25 à 70.

Power.—100 à 22 1/2, 100 à 22 1/2, 25 à 22 1/2, 25 à 22 1/2.

Madison.—50 à 10 1/4, 100 à 80, 100 à 80, 100 à 80.

Rich & Ont.—2 à 90, 1 à 90, 1 à 90, 1 à 90.

Shawinigan.—25 à 131 1/4, 25 à 131 1/4, 16 à 131 1/4, 5 à 131 1/4.

Toronto Ry.—2 à 111.  
Ames Holden.—25 à 200, 200 à 22 1/4, 20 à 22 1/4, 50 à 22 1/4, 25 à 22 1/4.

Canada Cement.—75 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 50 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2, 25 à 46 1/2.

Can. Cottons.—25 à 37.  
Carriage Factories.—25 à 40 1/2.

Dom. Textile.—100 à 31 1/2.  
Lyall Con.—25 à 65, 10 à 65, 10 à 65, 10 à 65.

Laurentide.—25 à 185, 25 à 185, 25 à 185, 25 à 185.

Pemans.—5 à 60.  
Scoti.—25 à 97 1/2, 20 à 97, 20 à 97, 20 à 97.

Smart Woods.—25 à 34 1/4.  
Steel Corp.—25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4, 25 à 73 1/4.

50 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

10 à 45 3/4, 25 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 50 à 46, 10 à 45 3/4, 25 à 45 3/4, 25 à 45 3/4.

Steel Co. of Can.—25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4, 25 à 39 1/4.

39 à 12, 5 à 39 1/4, 5 à 39 1/4, 10 à 39 1/4, 10 à 39 1/4.

EMPRUNT DE GUERRE.

Canadien, à l'émission.—\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

\$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4, \$500 à 97 3/4.

## TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Vingt-neuf ventes ont été enregistrées hier.

DIVERS

Lot 49-248, quartier Notre-Dame-de-Grâce, 40 x 80 pieds, bâtisses, Nos 242, 244 rue Ponziard, lots 161-270, 271, quartier Delorimier, 50 x 100 pieds, bâtisses, Nos 1779 à 1783 Avenue Delorimier; lot 252-218, quartier Delorimier, bâtisses, No 1674 rue Bordeaux, Alfred Peltier, venu à Joseph Mercure, \$28,500 — J. A. Paquin, N.P.

QUARTIER ST-HENRI

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

QUARTIER ST-HENRI

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

QUARTIER ST-HENRI

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

QUARTIER ST-HENRI

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

QUARTIER ST-HENRI

Rue Agnès, bâtisses, Nos 173 à 183, lot 1281-5, partie S.-O. de lot 1282-5, terrain 35 x 37 pieds, Dame Cyrille Lamontagne, vend à Harry J. Hope, \$13,500 — J. M. Savignac, N.P.

## Le Club Laurier choisit, hier soir, ses officiers

LA BELLE ASSOCIATION LIBERALE TIENT UNE REUNION ENTHOUSIASTE ET DISCUTE LES GRAVES QUESTIONS POLITIQUES DE L'HEURE ACTUELLE.

Au cours d'une réunion caractérisée par une harmonie parfaite de sentiments et d'aspirations, le Club Laurier a procédé, hier soir, à l'élection de ses nouveaux officiers pour l'année courante.

L'assemblée s'est tenue à la salle Labeau et elle a été présidée par M. Charles Quiry, le propagateur bien connu de la parole et de l'idée libérales.

Avant de clore, on a soumis une résolution de condoléances devant être transmise à la famille de M. F. X. St-Charles, dont on vient d'annoncer la mort, un vote de remerciements à l'adresse des officiers sortants de charge et un autre à l'adresse du "Canada", qui avait envoyé un représentant à la séance. Toutes ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Les élections ont donné les résultats suivants :

Patrons honoraires : Sir Wilfrid Laurier et Sir Lomer Gouin. M. Quiry est nommé membre honoraire du club en raison des nombreux et effectifs services qu'il a rendus et qu'il continue de rendre à la cause libérale. L'élection de tous les officiers actifs s'est faite à l'unanimité.

Le vice-président, M. A. Gauthier. Le secrétaire, M. Chs. Beauchemin. Le trésorier, M. Joseph Lachance. Le secrétaire-financier, M. Alexandre Gour. Le secrétaire-archiviste, M. Napoléon Bédard. Le secrétaire-correspondant, M. Alexandre Bessette.

Comité des finances, MM. Alphonse Poitras, ex-maire du Sault-aux-Roches, Arthur Bessette, A. Sincennes, M. Royer et Rosario Paquette. Comité d'honneur, MM. J. B. Bédard, Ant. Courteau, J. O. Bélanger, M. Caisse et Art. Landry.

Comité d'organisation, MM. Paul Denis, Achille Latreille, A. Bédard, Horace Parizeau, Georges Latreille, A. Charron, D. Boyer, Art. Lassonde, Tréville Bélanger, A. Poitras, M. Dussault et J. Forget.

M. Achille Latreille a été choisi à l'unanimité comme le représentant officiel du Club Laurier à la fédération des clubs libéraux de Montréal.

Une fois les élections closes, M. Chs. Quiry, sur l'invitation du président, a adressé la parole. De cette façon qui lui est propre et avec ces couleurs vives devenues familières à tous ceux qui l'ont entendu, M. Quiry s'est appliqué à brosser de main de maître le tableau de la situation politique actuelle au Canada.

## Un détective réclame sa pension à la cité

L'AGENT ANSELME DEMERS POURSUIT LA VILLE POUR SE FAIRE PAYER UNE PENSION ANNUELLE DE \$750.

Le détective Anselme Demers, par l'entremise de ses avocats, Lavalée, Desmarais et DesSerres, vient d'intenter une action à la Ville pour une pension de \$750 par année qu'il prétend lui être due en vertu du règlement 506 de la cité.

Le requérant allègue que le 3 décembre, 1914, il recevait du chef Campeau un avis que ses services cessent d'être requis depuis le 1er décembre, pour cause de mauvaise santé, et que son nom serait mis sur la liste des pensions de la Société de Bienfaisance de la police. Le 11 décembre, 1914, le Dr A. F. Mercier, certifiait que Demers souffrait de troubles gastriques.

Dans un échange de correspondances entre le Bureau de Contrôle et le chef Campeau, ce dernier fait rapport des excellents services rendus par Demers mis à sa retraite pendant la cause de mauvaise santé.

## Les hommes d'affaires de la partie Nord

ILS ONT TENU HIER SOIR UNE INTERESSANTE REUNION A LAQUELLE MRE BLAIN A DONNE UNE CONFERENCE SUR LA LOI LACOMBE.

L'Association des Hommes d'affaires du Nord de Montréal, a tenu une assemblée hier soir pour y entendre M. Aldéric Blain, avocat, donner une conférence sur la loi Lacombe et son fonctionnement.

Par une explication claire et nette de cette loi, l'orateur a su faire ressortir les avantages de cette loi ainsi qu'il en a fait remarquer les inconvénients.

L'assistance qui était nombreuse a écouté avec intérêt l'orateur qui fut chaleureusement remercié par le président.

## La Cour du Recorder a fait moins d'argent

LES STATISTIQUES FOURNIES HIER AUX COMMISSAIRES DE LA VILLE DEMONTRENT UNE DIMINUTION DE 50 POUR CENT.

Le revenu de la cour du recorder pour 1915 accuse une diminution d'environ \$5,000 sur l'année 1914, d'après le rapport annuel de ce service qui a été soumis hier au commissaire McDonald, en charge de ce département de l'administration. Avant d'avoir étudié le rapport, M. McDonald ne veut pas rendre public le texte de ce document préparé par M. Gauthier, greffier en chef de la cour.

D'après quelques détails obtenus de M. Gauthier, le nombre d'arrestations faites sur la rue pour infractions ordinaires à la loi était de \$20,000 en 1914, comparé à \$10,000 pour l'année expirée le 31 décembre dernier.

En 1914, le revenu de la cour était de \$91,000 comparé à \$85,700 en 1915. Il est aussi fait mention dans le rapport de 250 causes, dont plusieurs très difficiles, contre des colporteurs d'opium et de cocaïne. En 1915, il y

A côté des lumières d'antan, de celles qui brillent avec tant d'éclat sous l'administration de Sir Wilfrid Laurier de 1896 à 1911, il a mis en relief les ombres d'aujourd'hui. Ces ombres sont représentées par les scandales dont tout le monde a entendu parler, mais dont personne encore peut être, à part les intéressés, les "petits agneaux du régime", n'a pu entrevoir les insupportables profondeurs.

Les torpilles, autocrates et hypocrites comme le font tous les Pharisiens depuis le temps du Christ jusqu'à nos jours, profitent de la guerre pour s'enrichir et enrichir leurs amis, quitte à s'envelopper dans les plis du drapeau britannique lorsque viendront les prochaines élections.

Quant au peuple lourdement taxé, aux soldats qui meurent sur les champs de bataille, aux ouvriers qui demandent du pain, qu'ils s'arrangent comme ils pourront.

L'orateur prédit la chute du régime après les prochaines élections, qu'elles aient lieu en mars ou plus tard, et le retour de Sir Wilfrid Laurier, le grand Canadien au pouvoir, lorsqu'on aura compris l'erreur de 1911 et constaté qu'il est l'homme nécessaire pour ramener l'honnêteté dans l'administration fédérale.

Il importe cependant aux libéraux de se tenir prêts. Et il se agit, car ils sont les descendants de ceux qui, à travers les âges, depuis Cromwell jusqu'à Lloyd-George ont lutté sans trêve pour le compte du peuple, contre l'esprit d'absolutisme, de tyrannie et d'autocratie à la Guillaume II.

M. Achille Latreille se levant à son tour traite de l'importance qu'il y a de faire une mentalité libérale calquée sur celle de l'illustre chef du parti. Son idéal doit être le nôtre et celui de tout homme qui a vraiment à cœur le bien-être du peuple et l'avancement de son pays.

Les libéraux d'hier, les anciens, ont accompli généreusement leur tâche; c'est maintenant au tour des jeunes à faire la leur et à se lever pour combattre M. Latreille parle incidemment des ouvriers canadiens qu'on renvoie actuellement en grand nombre des usines pour les remplacer par des étrangers. C'est l'une des nombreuses conséquences déprimantes du régime administratif actuel, fait d'abus et de scandales de toutes sortes.

M. N. Bédard l'un des officiers élus a fait aussi quelques brèves remarques puis la séance a été adjournée.

Le club Laurier se réunira de nouveau le 5ème jeudi de février.

## Hôpital Général Laval

Encourageons généreusement cette oeuvre canadienne-française!

Nulle oeuvre ne fait plus honneur au nom canadien-français que celle de l'hôpital militaire Laval, qui fait appel à la générosité, jamais lassée, des nôtres.

Ceux qui veulent souscrire peuvent adresser leur chèque au secrétaire de la Commission de l'Hôpital Laval, le Dr J. Gauvreau, 30 rue Saint-Jacques, Montréal.

## Le bill de "La Presse"

Il a été déposé hier après-midi, par M. J. W. Lévesque.

(Dépêche spéciale au "Canada")

Québec, 3 — Voici les clauses du bill relatif à "La Presse" déposé cet après-midi, devant la Chambre, par M. Lévesque, député de Laval.

(Loi pour changer les fiduciaires d'une partie du capital-action de La Presse Publique Co., Limited.)

Attendu que Dame Helmina Berthiaume, épouse de Louis Joseph Rivet, Demoiselle Anna Berthiaume, fille majeure et usant de ses droits, dame Angeline Berthiaume, épouse de Pamphile Du Tremblay, Arthur Berthiaume, avocat, tous de la cité d'Outremont, ont par leur pétition représenté, qu'ils sont, avec Eugène Berthiaume et Edouard Berthiaume, les seuls héritiers de l'honorable Tréville Berthiaume, en son vivant membre du conseil législatif de cette province.

Que par acte reçu devant Girouard, notaire, le 26 décembre, 1914, l'honorable Tréville Berthiaume, a établi son fils Arthur Berthiaume, J. R. Mainville, notaire, et Zénon Fontaine, avocat, fiduciaires pour détenir 7,400 actions, dans le fonds capital de La Presse Publique Co., Ltd., mais pour le profit et l'avantage de ses enfants, qu'il est de l'intérêt des héritiers du donateur que l'acte ci-dessus soit changé de manière que ces héritiers soient les fiduciaires des 7,400 actions ci-dessus.

Attendu que les pétitionnaires ont demandé l'adoption d'une loi à cet effet.

Attendu qu'il est à propos de faire adopter la demande contenue dans la dite pétition.

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. — Dame Helmina Berthiaume, épouse de L. J. Rivet; Demoiselle Anna Berthiaume; Dame Angeline Berthiaume, épouse de Pamphile Du Tremblay; Arthur Berthiaume, Eugène Berthiaume et Edouard Berthiaume seront à l'avenir, à toutes fins de droit, les fiduciaires créés par l'acte de donation fiduciaire passé devant Girouard, notaire, le 26 décembre 1914, au lieu et place de Zénon Fontaine, et seront, tenus, relativement à ce qui fait l'objet de cet acte, à tous les droits et obligations de ces derniers.

2. — La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

## Une demande d'injonction

Le président de la compagnie Atlas Construction veut empêcher le paiement de certains chèques.

On discutera lundi prochain, en Cour de Pratique, le bien fondé d'une requête pour injonction interlocutoire dirigée par M. Michaud Morse, président de la "Atlas Construction Co.", contre trois des directeurs de la compagnie, MM. Munn, Shea et Grothé et la banque de Toronto, mise en cause.

Le but de l'injonction est d'empêcher la banque de payer à MM. Munn et Shea, des chèques de \$6,000 et de \$3,000 respectivement autorisés par une résolution adoptée par la majorité des directeurs à leur assemblée du 2 février dernier.

Le requérant soutient que ladite résolution a été adoptée illégalement et irrégulièrement et que les paiements, s'ils se réalisaient, occasionneraient de sérieux préjudices tant à lui-même qu'à la compagnie.

Les chèques dont il s'agit devaient être payés comme à compte sur des bons spéciaux de \$10,000 environ à M. J. J. Shea et de \$30,000 à M. W. C. Morse, à titre de services rendus pour avoir mené à bien l'entreprise relative à la construction de l'église St-Michel. La résolution aurait été adoptée en dépit des protestations de la minorité du bureau de direction, d'où la requête pour l'ordre d'injonction.

M. Morse en détiendrait 407 actions de la Compagnie Atlas, MM. Munn et Shea 75 et 15 respectivement. L'affaire sera entendue lundi.

## Aux citoyens de Sainte-Marie

Le club municipal officiel indépendant de Sainte-Marie tiendra ce soir, à la salle du club Lemoine une assemblée très importante. Nous discuterons le Bill de Montréal qui vient d'être soumis à la législature de Québec et qui sera pris en considération, ces jours-ci.

On discutera également d'autres questions intéressant les contribuables de ce quartier.

Ces ceux qui ont à cœur la bonne administration à l'hôtel de ville le trouvent en ce faisant un devoir d'assister à cette assemblée qui s'annonce comme devant être nombreuse.

Tous les citoyens du quartier sans distinction de parti politique ou autres sont cordialement invités. Qu'on ne se le dise.

## ADORATION NOCTURNE

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre, ce soir, à 8 heures, à l'église de l'Immaculée Conception, pour la célébration des Quarante Heures.

Et dimanche soir, à 7.30 heures, à l'église St-Stanislas (tramway Amherst-Dufferin).

## La prévention et la réparation des accidents du travail

M. LE PROFESSEUR ED. MONTPETIT FAIT D'IMPORTANTES SUGGESTIONS A SON COURS D'HIER SOIR. SUR LA LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Les sujets des cours de M. le professeur Montpetit continuent d'être hautement ses auditeurs.

Hier soir il parlait de la "prévention et de la réparation des accidents du travail". Nous résumons ci-après cette intéressante leçon :

1. PREVENITION DES ACCIDENTS

— Il ne suffit pas d'assurer la réparation des accidents, lorsqu'ils ont eu lieu, il importe plus encore de les prévenir. C'est un aspect de la question auquel on ne paraît pas s'être arrêté suffisamment chez nous, sauf depuis quelques années. Nos lois et nos règlements provinciaux ont cependant, par de nombreuses dispositions, assuré la sécurité de l'atelier; et nos inspecteurs provinciaux, à qui il revient de faire respecter ces mesures, ont fait leur possible pour persuader les patrons et les ouvriers des avantages qu'ils pourraient trouver dans l'application plus rigoureuse des principes d'hygiène et dans la recherche constante et l'utilisation des moyens de prévention.

Les articles 3831 et suivants des Statuts provinciaux (1909) obligent les industriels à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité et la salubrité de leurs entreprises. Voici le principe général :

"Les établissements industriels doivent être construits et tenus de manière à assurer la sécurité du personnel; et, dans ceux qui contiennent des appareils mécaniques, les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins, doivent être installés et entretenus dans les meilleures conditions possibles pour la sécurité des travailleurs. Ils doivent encore être tenus dans les meilleures conditions possibles de propreté et de salubrité, de manière à assurer la circulation d'air suffisante pour le nombre des employés; présenter des moyens effi-

caces d'expulsion des poussières produites au cours du travail, ainsi que des gaz et vapeurs qui s'y dégagent, et des déchets qui en résultent; offrir, en un mot, toutes les conditions de salubrité nécessaires à la santé du personnel tel que requis par les règlements passés par le conseil d'hygiène."

Les articles suivants autorisent le lieutenant-gouverneur en conseil à faire des règlements propres à assurer la sécurité du travail, en énumérant l'ensemble des devoirs qui incombent aux chefs d'industrie (celui-ci, entre autres : déclarer tout accident survenu à l'usine, afin que l'inspecteur puisse conduire une enquête; prévoir certaines sanctions; déterminer la juridiction des tribunaux et les procédures à suivre en vertu de la loi.

Les règlements spéciaux émanant de deux autorités : a) le lieutenant-gouverneur en conseil; b) le conseil provincial d'hygiène. Les premiers visent l'installation et l'entretien des usines et fabriques; l'intérieur et l'extérieur des édifices, escaliers, éclairage, monte-charges, endroits dangereux, machines fixes, machines-outils, signaux, précautions contre les incendies, etc. des dispositions concernant plus particulièrement les fonderies et l'inspection des chaudières à vapeur, soupapes de sûreté, manomètres. Les seconds s'appliquent à l'industrie les principes d'hygiène : approvisionnement d'eau potable, éclairage, espaces, aération et ventilation, propreté et nettoyage, drainage des eaux nuisibles, température, évacuation des poussières, gaz, vapeurs, etc. De plus, une liste des industries insalubres et dangereuses a été faite, auxquelles s'appliquent plus directement certains articles de la loi. Ajoutons que les intéressés pourront se procurer, aux

(A suivre à la page 5)

## Belle réunion, hier soir, au Club Letellier

M. LE DR MALOUF DONNE UNE INTERESSANTE CONFERENCE DEVANT LES MEMBRES ET M. BOUTHILLETTE FAIT UNE REVUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE SOUS L'ADMINISTRATION LAURIER ET SOUS LE REGIME ACTUEL.

L'assemblée du club libéral Letellier, à la salle Minto, hier soir, était nombreuse, mais enthousiaste. Des le début le président, M. J. O. Dubuc, profitant de l'occasion souhaita à tous les membres présents, et en termes choisis, une bonne et heureuse année.

Depuis quelque temps le club Letellier est ennuagé par un prétendu membre qui écrit dans les journaux sous les initiales W. G. Les officiers ont résolu d'instituer une enquête afin de découvrir celui qui se servant du titre de membre du club Letellier, tente de nuire aux intérêts de cette association et à ceux du parti libéral.

Le Dr Malouf, ancien président du Club et l'un des enthousiastes de la cause libérale a fait un parallèle très intéressant entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec. Il a fait ressortir tous les scandales de l'administration Borden et il a terminé en demandant aux membres du club Letellier d'être prêts pour les

luttons prochaines.

M. Bouthillette, deuxième vice-président du club Letellier a fait une longue étude sur la situation économique et commerciale au Canada avant 1896 et au cours de l'administration Laurier.

Il a énuméré les progrès accomplis sous le régime libéral et passant à l'administration actuelle il en a fait voir tous les côtés viciés.

Comme tous les bons libéraux, il escompte la revanche prochaine mais il tremble à la pensée que notre pays se trouvera dans une triste situation quand le parti libéral sera appelé à en diriger les destinées. Toutefois il ne désespère pas du génie et de l'habileté du grand chef, Sir Wilfrid Laurier.

L'assemblée, à maintes reprises, a vivement applaudi les orateurs et il était facile de se convaincre que la pensée libérale n'est certes pas endormie au club Letellier.

## Les quartiers généraux des vendeurs d'opium

C'EST DE MONTREAL. PRETEND-ON, QUE SE FAIT LA DISTRIBUTION DE CETTE DROGUE DANS L'ONTARIO ET AUX ETATS-UNIS.

D'après les renseignements provenant de quelques jours plusieurs arrestations seront faites ici, à Windsor et à Detroit.

Une dépêche de Windsor dit : "Le Canada est le grand centre des opérations des vendeurs de drogues. Le commerce se fait en contrebande par la rivière Detroit, et de Detroit ces drogues sont distribuées dans l'Ohio, l'Illinois et l'Indiana. La grande maison est dit-on, envoyée de Montréal à Toronto, puis à Chatham, ou dans les environs, et à Windsor."

Les officiers du Revenu de l'Intérieur ont réussi à faire ici, l'été dernier, des saisies importantes; mais ils n'ont pu localiser les chefs de la bande. On croit que d'ici à quelques jours ils auront réussi.

Les autorités croient que la bande est puissante et supportée par des fonds venant de l'autre côté de la frontière.

## La Cie J. E. Carreau Ltée fait cession de ses biens

LE BILAN COMPORTE UN PASSIF DE \$200,000. — C'EST UNE CONSEQUENCE DE L'AFFAIRE DE LA LONGUE-POINTE.

J. E. Carreau, Limited, fabricants et importateurs d'ornements d'église, décorations, etc., 13 rue Notre-Dame-Ouest, qui ont figuré récemment dans des procès pour de forts montants contre la paroisse catholique de la Longue-Pointe, ont été mis en liquidation, hier, sur la demande d'un créancier, M. J. A. Guilmette.

Le passif, consistant surtout en billets endossés, s'élève à \$200,000. L'actif comprend quelques immeubles en dehors de la ville, assortiment de commerce, ornements, etc. Il s'y trouve certains ornements d'église, payés au moyen de billets par l'ancien curé de la paroisse de la Longue-Pointe. Ces billets font maintenant partie d'une avalanche de poursuites contre la fabrique de la paroisse. Du consentement des ayant-droit, J. A. Guilmette a été nommé gardien provisoire.

On porte à l'actif, décorations en marbre, modèles, etc., 13 rue Notre-Dame-Ouest, \$2,350. Trois autels, stations du chemin de la Croix, baldaquin, à la même adresse, \$5,500; machines, moteurs, etc., \$2,660; autre machine, \$1,000; un autel en marbre, \$1,500. Total, \$14,010.

Immeubles consistant en lots à Britannia Mills, Qué., \$2,400, et droits sur des lots à Lakeside.

Au nombre des 79 créanciers qui

figurent au passif, sont : J. A. Guilmette, billets, \$3,000; Molson's Bank, \$459.50; L. V. Morel, \$286.75; H. Auclair, \$300; O. Dufresne, \$2,000; J. H. Daniel, \$2,000; Mme B.N. Dupuis, \$1,800; Grand Terraux, \$1,500; A. Grégoire, \$2,500; Alf. Gauthier, \$6,000; J. A. Guilmette, \$19,000; W. Bernard, \$1,000; E. Beaulac, \$1,000; Ed. Charpentier, \$3,700; J. H. Crevier, \$11,000; F. X. Décarie, \$1,000; G. Décarie, \$1,000; Mme G. Décarie, \$1,000; Mme Jos. Dubois & Fils, \$4,250; Louis Dupuis, \$1,500; R. Dupuis, \$300; Jacobs & Co., \$1,500; Francis Patteux, \$375; Mrs. F. P. Poiraud, \$1,500; Max Raymond, \$1,000; Alp. Raymond, \$3,000; Eug. Sauvé, \$850; P. L. Turgeon, \$1,600; Aimé Leblanc, \$4,000; Laporte Frère, \$950; Labeuge, Chevalier Co., \$750; H. Marchand, \$1,000; Pelletier, Letourneau, \$3,000; Cousineau & Lacasse, \$6,000; M. Fairbank, \$6,000; J. H. Filon, \$1,500; Mercier & Co., \$154.40; Sheldon, (Stephens Estate l'oyer), \$2,000; E. Dumontier, \$165; O. Asselin, \$1,000; J. E. Arcand, \$1,500; P. Beaulac, \$1,000; Emmanuel Beaulac, \$1,200; W. Bessette, \$800; Art. Beaulieu (avocat), \$3,000; J. H. Berry, \$6,000; P. Veinier, \$25,000.

## "Les lettres françaises et la guerre"

UNE BELLE CONFERENCE DE M. A. DE LAPRADELLE A L'ALLIANCE FRANCAISE.

M. A. de Lapradelle, professeur de Droit international à l'Université de Paris, était hier au soir le conférencier de l'Alliance Française. Cette cinquième réunion a eu lieu dans la grande salle du Royal Victoria Collège. Le Tout-Montréal intellectuel se trouvait là, et on a goûté visiblement la belle conférence de M. de Lapradelle.

C'est un sujet sur lequel il avait choisi "Les lettres françaises et la guerre", et il l'a traité avec originalité et expression, nous faisant saisir les plus belles pages qui se sont écrites en France depuis la ruée allemande.

C'est en littérature que s'exprime l'incriminable. Lorsqu'il se produit une crise aussi grave que celle-ci, une transformation aussi complète, quelle que soit la tenue morale, pour ainsi dire, qu'elle laisse prendre à la France d'épreuve et de combat ? Le conférencier voudrait chercher quelle a été, quelle est et quelle sera l'influence de la guerre sur le développement de la littérature française.

D'abord, il ne faut pas se dissimuler qu'il y en avait en France, de puis quelques années, une très brillante école de jeunes écrivains. Ce n'était pas des écrivains de profession, mais des hommes d'action. Ils avaient à unir l'action et le rêve; l'action, par l'épée, par l'organisation militaire; le rêve, par la littérature. La France a eu, dans sa jeune armée, celle des expéditions lointaines, toute une série de brillants écrivains. On eut, dans les armées coloniales, des officiers de premier ordre qui furent des littérateurs de premier rang.

Ces officiers, dès les premiers jours de la guerre, se sont trouvés à réaliser leur rêve. Mais ces officiers, si heureux de donner leur vie, ces officiers, à raison même de leur ardeur militaire, furent les premiers menacés. C'est ainsi qu'il y eut toute une série de deuils dans la littérature française.

Inversement, les lettres françaises

ont perdu d'autres talents non moins vigoureux, non moins personnels, parmi des écrivains de profession, qui avaient le culte de la patrie. Il faut mentionner notamment Charles Peguy, dont on ne dira jamais assez de l'influence qu'il a exercée sur les jeunes écrivains. De toutes les jeunes pertes que nous avons faites, nulle ne fut plus sensible, ni plus douloureuse que la sienne. Le nom de Charles Peguy mérite certainement d'être conservé dans le recueillement des souvenirs.

Les lettres françaises ont donc été cruellement éprouvées depuis le commencement de la guerre. Le conférencier en vient ici à se demander si des œuvres ont pu naître qui n'auraient pas paru sans la guerre. Dans le roman, deux œuvres sont venues qui, à première vue, peuvent passer pour être issues de la guerre. C'est la "Veillée des Armes", de Mme Marcel Tinayre, et le "Sens de la Mort", de M. Paul Bourget.

Le conférencier dissèque ces deux œuvres, mais il conclut que, à proprement parler, le roman ne nous doit rien, depuis le commencement de la guerre. Les belles pages, courtes, enflammées, nées au jour le jour, ce sont les vraies pages de la guerre, celles qui ont été écrites par M. Henri Lavedan, M. Jean Richepin, M. Henry Bordeaux.

Mais il faut aussi compter avec la jeune génération. Les jeunes gens se sont trouvés placés dans des conditions nouvelles pour eux. Toute une série d'œuvres nouvelles nous est apparue. Nous avons eu aussi la littérature de presse, le journal des tranchées, qui n'est pas sans mérite.

En conclusion, M. de Lapradelle dit que l'état florissant de la littérature française, maintenant et dans l'avenir, ne devra pas être attribué seulement à la guerre. Les lettres françaises avaient repris un nouvel et brillant essor bien avant la guerre. La littérature française continue contre la France immortelle. Comme la nation, elle se sera par la guerre, retirée dans l'épreuve.

## Un drame, hier soir, rue Maisonneuve

UNE FEMME EST ASSOMMEE A COUPS DE HACHE. — ELLE EST TRANSPORTÉE MOURANTE A L'HOPITAL.

Une affaire étrange qui peut amener la mort d'une femme, s'est déroulée vers une heure hier après-midi dans une maison située sur une cour sur la rue Maisonneuve.

Une femme du nom de Giovanna Bonato, a été transportée à l'hôpital Notre-Dame, le crâne fracturé; son état paraît très grave.

Averti du fait le capitaine Charland du poste No 2, accompagné des constables Proulx et Lefebvre s'est rendu à la maison du drame et ont ouvert l'arrestation d'un couple.

Un grave état de la blessée, les détectives Gagnon et Nassa se

sont rendus avec le couple auprès de la femme Bonato à l'hôpital; la blessée a parfaitement reconnu dans le couple, ses agresseurs.

La victime a reçu sur la tête deux coups très violemment appliqués avec le marteau d'une hache à barbeaux; l'arme a été trouvée dans la logis, toute maculée de sang. Les deux inculpés sont gardés comme témoins jusqu'à ce que la victime, et elle ne succombe pas ait porté une accusation contre ses agresseurs.

On ne connaît pas encore les motifs de cette agression.

## Une autre réforme s'impose au Palais

ON CROIT QUE POUR ARRIVER A UNE EXPEDITION RAPIDE DES AFFAIRES JUDICIAIRES, IL FAUDRA CHANGER LA JURIDICTION QUANT AU MONTANT DES CAUSES.

L'avalanche des causes en cour supérieure soulève de nouvelles discussions au Palais. "Il faudra que les autorités, ou changent la juridiction des juges de la cour supérieure pour qu'elle ne s'étende qu'aux causes, disons au-dessus de \$400, ou augmentent le nombre des juges, si l'on veut protéger contre la ruine que les atteintes des petits commerçants qui se laissent entraîner dans les procès."

C'est là l'opinion d'un de nos principaux magistrats qui a fait une étude spéciale de la question d'encombrement local.

Plusieurs marchands doivent leur ruine à des retards devant les tribunaux. Les retards sont dus à la congestion; et la congestion est due au fait que les juges sont inondés de petites réclamations pour des montants au-dessous de \$400 pour la plupart.

On parle maintenant d'augmenter le nombre des juges de la cour de Circuit de cinq à dix, comme c'est le cas dans les cours de comté dans l'Ontario, et étendre leur juridiction jusqu'aux causes de \$400 au lieu de \$100 comme à présent.

Ainsi d'après les chiffres officiels, pour 1914, des 3,566 poursuites intentées dans toute la province de Québec, pour des montants excédant \$1,000, 2,376 l'ont été à Montréal. Vient ensuite le district de Québec avec 376.</